

Compte-rendu Verbatim

Journée Environnement 3 : Parc éolien en mer et procédure “Eviter, Réduire, Compenser”

Salle/adresse : En ligne

Nombre de participants : 67

Début/fin : 14h-18h

Participants :

- **Thibault Schwartz** : responsable de l'agence Creocan de la Rochelle
- **Emeline Pettex** : chercheuse en écologie marine à Cohabys (Université de la Rochelle)
- **Julie Pidoux** : DGEC
- **Gaetan Morin** : Expert en environnement marin pour RTE
- **Marie-Dominique Monbrun** : dir FNE NA
- **Yves Verilhac** : directeur général de la LPO
- **Anaïs Lefranc-Morin** : membre de la Commission Particulière du débat public

Anaïs Lefranc-Morin : Sur les études environnementales et les réunions raccordement du débat public qui ont abordé aussi cette question de la manière dont la séquence ERC s'appliquait au raccordement. Et enfin on vous proposera un temps de travail justement autour de cette question de la localisation qui est au cœur de la séquence ERC en particulier donc de l'éviter comme je l'annonçais. Et donc on va vous proposer de revenir sur les scénarios qui ont été proposés lors de précédents ateliers sur les différents scénarios possibles donc y compris bien sûr le

scénario 0. Et on essaiera dans l'ensemble d'identifier les enjeux de chaque scénario spécifiquement sur le plan environnemental pour pouvoir tout simplement avoir des arguments à l'appui de ces différents scénarios sur la manière d'intégrer les enjeux environnementaux. Et donc, enfin, on laissera la parole aux deux associations que j'ai précédemment cités dont Yves Verilhac qu'est le directeur général de la LPO qui nous fait le plaisir d'être présent cet après-midi et Marie-Dominique Monbrun qui a déjà participé ce matin à une réunion thématique organisées sur les questions de planification de l'éolien en mer et des cahiers des charges et qui donc représentera la FNE Nouvelle-Aquitaine, mais, enfin, bien sûr Francis Beaucire conclura la séquence aux alentours de 16h. Pour ne pas plus tarder, je laisse directement la parole à monsieur Schwartz.

Julie Pidoux : Je ne sais pas si c'est ok pour vous mais RTE avait demandé à la CPDP s'ils pouvaient commencer puisqu'ils ont une contrainte horaire. Et il me semble qu'ils doivent libérer leurs intervenants à 15 heures.

Anaïs Lefranc-Morin : Oui, on ne peut inverser. Alors effectivement, d'accord, c'est madame Gille Mane qui fait la présentation. Là, Luc est en train de vous donner la main pour que vous puissiez projeter votre... Ah, c'est monsieur Morin à qui il faut transmettre.

Gaëtan Morin : Du coup j'essaie de partager mon écran. Je vous laisse nous dire si vous le voyez.

Anaïs Lefranc-Morin : Oui, très bien.

Gaëtan Morin : Eh ben, parfait. Merci beaucoup. Gaëtan Morin un expert en environnement marin pour RTE. Donc, j'accompagne Gilman Aurore, qui est la responsable concertation sur le projet. Nous notre première petite présentation qui va durer une vingtaine de minutes c'est pour remettre un petit peu le contexte. En effet pour parler d'évitement il est bien sûr primordial de connaître l'environnement. Donc on va vous représenter assez succinctement les enjeux environnementaux en mer sur la zone d'étude pour le raccordement. Et ensuite, du coup, je laisserai la main à Créocéan et Cohabys pour la zone parc. Donc, pour commencer sur les enjeux environnementaux, on a pas mal repris le travail du parc naturel. Et également les travaux qui ont été réalisés par Créocéan pour calculer les niveaux d'effets et d'enjeux du coup sur les zones. Là ici ce qu'on voulait vous représenter, donc, c'est bien sûr reprendre un peu ce qui va se passer. Nous, le raccordement, il y a donc le secteur privilégié, un secteur plutôt nord qui passe entre l'île de ré et l'île d'Oléron et un secteur plutôt sud Oléron-Estuaire de la Gironde. Là ici l'idée était de vous remonter donc les enjeux liés à la conchyliculture et à la pêche et professionnels qui entraînent, du coup, un enjeu lié à la qualité de l'eau, bien sûr. Et un enjeu, du coup, que l'on a essayé de vous présenter en le qualifiant par des petites flèches qui semblent être un petit peu plus important sur la variante nord liée notamment à la présence de cette activité conchyliculture très importante dans le Pertuis. Ensuite ici là on va regarder ce qui se passe d'un point de vue habitat

benthique. Là l'idée était de vous représenter, en fait, comment les éléments et la qualification des effets s'est réalisés. Donc, on a bien sûr écrit aussi, et Créocéan le premier, à utiliser la carte qui représente bien sûr tous les habitats benthiques utilisant une typologie la typologie Eunice qui définit tel type d'habitat si nous sommes sur du sable sur des bases et autres. Derrière tout ça, était aussi été utilisé par le parc naturel marin pour qualifier des différentes zones. Ainsi, comme vous pouvez le voir ici, on assure nos zones, différents habitats enjeux majeurs notamment sur la partie du pertuis avec des habitats sédimentaires vaseux assez importants. On peut aussi retrouver à certains endroits des herbiers, des Zostères et des habitats rocheux. On a eu à l'entendre lors de certaines réunions. Il y a également comme espèces emblématiques du merle, des hermelles et aussi également bien sûr des bancs d'huîtres plates dont la recherche est en cours pour bien cartographier la présence de ces huîtres plates dans la zone. Du coup, une fois qu'on a pris tous ces éléments, on regarde un petit peu ce qui se passe et ce qui ressort. Donc là, c'est issu du travail de Créocéan et qu'il y a donc en effet un gradient du large vers la côte et qu'il y a un risque d'effet plus fort à l'approche du littoral, en particulier pour la partie nord. C'est ce qu'on voyait finalement sur les cartes au-dessus. Sur la partie sud, le risque d'effet est un petit peu plus fort sur la partie sud-ouest plutôt sur la partie large pour devenir plutôt moyen en se rapprochant de la côte. Donc là aussi on va essayer de faire ce petit travail de se dire, ben alors pour les habitats benthiques finalement c'est la variante nord qui semble avoir un enjeu un petit peu plus important, tandis que la variante sud semble un petit peu moins à enjeu. Ensuite, on a regardé donc ce travail très intéressant du parc naturel marin sur la fonctionnalité de production primaire. Donc la production primaire juste pour rappel : c'est la production primaire phytoplanctonique. Et là ce que l'on regarde, c'est la source principale de la matière organique. Donc, finalement c'est la base des réseaux trophiques, on va dire c'est la première partie de la source d'alimentation, de la chaîne alimentaire. Donc tout ça est en lien finalement avec différents types d'habitats benthiques que vous pouvez voir en dessous que sont les vasières, les prés salés, certains herbiers aussi ou peuplement de macro-algues qui pareils apportent finalement cette source de matière organique. Donc là ce que l'on voit dans cette carte, c'est que finalement pour cette partie fonctionnalités de production primaire et, en effet intéressant sur l'arrêt sur la variante nord, mais on se rend compte qu'en production primaire modélisé, elle est très forte à l'embouchure de la Gironde d'où là ici un gradient ou ce serait la variante sud qui aurait une importance un peu plus importante sur ce volet fonctionnalités de production primaire. Si on regarde la partie poissons et mollusques, donc, ce que l'on remarque, c'est en effet une présence importante notamment de la seiche dans la variante nord qui vient jouer du coup sûr les différents taux que l'on peut avoir. On verra plus tard d'autres espèces de manière un peu plus spécifique mais du coup au vue de cette carte, c'est la variante nord qui semble un petit peu plus important on le voit un gradient notamment de couleur s'approchant plutôt des bleus donc un petit peu moins chaud que finalement sur la côte nord. Par contre, si on creuse un petit peu sur la partie notamment liée à une fonctionnalité donc de ces espaces la

fonctionnalité de nourricerie donc qui apporte nourrit les espèces que comme on peut le voir on se rend compte que au vu de ces différentes cartes, les espèces qui se retrouvent finalement de manière assez homogène à la fois dans la partie Pertuis à la fois dans la partie Estuaire, bien sûr dans la partie Estuaire quelques espèces supplémentaires avec notamment quand même un cas particulier de certaines espèces qui vont remonter l'estuaire en particulier pour aller se reproduire pour certaines. En tout cas, on retrouve une grosse présence de lamproies d'aloses, d'anguilles et également dans l'estuaire une petite particularité avec l'Esturgeon.

Donc au final là, c'est sur cette fonctionnalité nourricerie, on a eu, en tout cas c'est assez difficile de dire si l'une des zones est plus importante que l'autre, les deux recouvrent et ont un enjeu assez important. Donc là, on peut le voir, notamment ce qui amène à indiquer ça, c'est quand on s'approche de l'estuaire c'est vraiment j'allais dire les espèces plutôt protégées présentes dans les présentes dans l'Estuaire, versus un cortège d'espèces importante en nombre plutôt sur la variante nord mais pas forcément avec un statut de protection très important. Mais en tout cas, on est sur quelque chose d'assez égale.

Là maintenant, on va regarder la partie frayères, donc la partie frayères, c'est les zones de reproduction des espèces. Donc là on voit sur cette cartographie, donc on est notamment sur la variante nord, une grosse présence de seiche qui correspond à ce qu'on disait un peu plus au-dessus sur la présence des poissons et les mollusques. Après on a donc le maigre qui est frais finalement dans l'estuaire de la Gironde l'anchois, qui lui de l'espoir de la Gironde jusqu'à l'île de Ré est un petit peu plus au large on retrouve du coup-là les frayères de bas Rhin. Donc sur ces enjeux-là, ce qu'on peut constater sur la partie frayères, c'est que la zone sud notamment sur la carte d'enjeux que vous voyez réalisé par Créocéan. On a donc par ailleurs tout cas une zone un petit peu plus sensibles à enjeu sur la partie sud après sur la partie nord, c'est vraiment en se rapprochant de la côte du littoral que la zone à un enjeu important. Voilà en tout cas sur le toute la longueur du tracé sac, c'est la variante du sud qui a un petit peu plus arrangé donc là si on part sur les espèces amphihalins donc fonctionner ces espèces qui qui migrent finalement sur les zones pour venir se reproduire et après pour rebondir et repartir vers leurs zones de vie, là ce que l'on peut voir c'est l'importance quand même bien de l'embouchure de la Gironde avec des zones de nourricerie puis cette zone aussi transitionnelle d'adaptation au milieu marin pour les espèces qui se reproduisent en eau douce et avec bien sûr toute cette zone liée à l'esturgeon qui est très important.

Dans le pertuis bien sûr il existe des axes de migration des stations salines mais voilà s'il y a un petit gradiomètre c'est en effet la variante sud en tout cas vers l'embouchure de la Gironde qu'il y a un enjeu un petit peu plus important. Du coup-là on va regarder les élasmobranches donc pareil on est sur des espèces qui peuvent avoir notamment une sensibilité importante à nos projets là du coup l'enjeu est de regarder où sont présent de ces espèces donc ces espèces que tu sois la raie bouclée la raie est mêlé et d'autres types d'espèces type, le requin pèlerin mais qui

lui quand même a une aire d'influence assez importante se retrouve là également aussi plutôt à proximité de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde ainsi pour ces espèces là c'est de la même manière on a dit pareil au sud a assez pour cet intérêt cet enjeu un petit peu plus important. Donc là-dessus pour ouvrir la discussion en fait en reprenant tout ça on se rend compte donc qu'on a deux variantes qui ont des avantages des inconvénients en tout cas qu'ils ont peut-être de niveaux d'enjeux et de sensibilité un petit peu différente. La variante nord sur plutôt la partie la qualité de l'eau, aux habitats benthiques et finalement la variante sud sur la partie frayères présence de poissons an filins et l'élastran avec un statut de protection un petit peu plus important. Donc derrière ça permettra pour la suite de la discussion qu'on aura sur la deuxième partie des échanges d'avoir une réflexion croisée sur les enjeux environnementaux à l'estran et aussi derrière en mer. Bien sûr à croisé pour nous la partie raccordement avec les enjeux terrestre est aussi ce qui est important de voir c'est de quel est l'effet du projet dans ses différentes phases dans une phase construction qui dure quelques mois et une phase d'exploitation qui dure 25 ans pour voir aussi à quel moment on peut bien sûr éviter le maximum mais aussi parfois réduire les effets en regardant le projet dans toute sa temporalité. Donc voilà de mon côté cela dit ce que je voulais vous faire pour voir pour recontextualiser un petit peu la discussion qu'on pourra avoir sur le raccordement.

Anaïs Lefranc-Morin : Merci à vous, on propose de donner directement la parole directement à la fois la DG puis à Créocéan. On prendra des réactions et des questions après ce deuxième exposé comme ça vous pourrez regrouper vos questions.

Julie Pidoux : Je vais partager mon écran. Alors.

Thibaut Schwartz : Oui bonjour à tous c'est ce que vous m'entendez.

Julie Pidoux : Oui en t'entend bien Thibault

Julie Pidoux : Je vais commencer, je vous introduire qu'est-ce que vous voyez bien ?

Thibaut Schwartz : Oui très bien merci.

Julie Pidoux : On a Emeline aussi, si t'es présente tu peux faire un signe ?

Emeline Pettex : Oui, je suis bien là.

Julie Pidoux : Super. Du coup Thibault Emmeline, je vous laisserai vous présenter au moment où vous présenterez vos diapos, moi j'introduis rapidement votre présentation en rappelant du coup que l'état a commandé à Créocéan qui est un bureau d'études spécialisé du milieu marin et à Cohabys qui est une cellule hébergée par l'université de la Rochelle également spécialiste du milieu marin, une étude bibliographique sur l'environnement pour ce débat public donc comme son nom l'indique une étude qui va aller sur la biographie les publications et les données déjà disponibles sur la zone. La méthode qu'ils ont utilisée notamment pour faire les

cartes a été conçu en 2019 en collaboration avec l'office français de la biodiversité et Ifremer.

En conseil scientifique de façade, cette méthode a été présentée plus en détails dans la première réunion sur l'environnement mais on ne va pas la représenter dans cette présentation mais si vous avez des questions bien évidemment, on est tout à fait prêt à y répondre par la suite. Alors brièvement, la question de la CPDP de préparer cette présentation c'était en quoi l'étude bibliographique qu'a réalisée Créocéan et Cohabys peut nous permettre de faire de l'évitement, déjà peut-elle nous le permettre et dans quelle mesure ? Qu'est-ce qu'elle nous enseigne ? Donc, l'étude sur l'environnement marin, elle présente une série de cas dangereux et de risques d'effets. Donc, par risque d'effets, on entend les risques des projets, donc, les éoliennes en mer ou les ouvrages de raccordement affectent l'environnement au regard des données qui existent sur les enjeux en présence et leur sensibilité. Donc, par enjeux, on entend par exemples les espèces particulièrement représentatives de leurs études, les espèces vulnérables et par sensibilité, on entend, leur sensibilité par rapport aux éoliennes et des ouvrages de raccordement, typiquement un oiseau qui vole souvent à hauteur des pales d'éoliennes est plus sensibles aux risques de collisions qu'un oiseau qui vole au ras de l'eau. Donc l'étude sur l'environnement présente une série de carte d'enjeux, de risques d'effets sur les oiseaux, les mammifères marins les poissons les mollusques et les habitats benthiques donc toutes ses cartes elles se basent sur des données géolocalisées qui sont déjà disponibles soit relativement robuste et récente Créocéan Cohabys pour vous en parler plus en détail. Thibault, Emmeline je vous laisse la main je vous laisse du coup vous présenter avant de présenter les cartes de synthèse que vous avez produits Emmeline d'abord sur l'avifaune.

Emeline Pettex: Bonjour, donc Emeline je suis chercheuse en écologie marine spécialisé sur les oiseaux marins et les mammifères marins et je travaille à Cohabys qui est spécialisé sur les interactions entre la grande faune marine et les activités en mer on est au sein de l'université de la rochelle tout en étant une structure privée. Tu veux te présenter tout de suite Thibaut 3 ? Donc alors sur ce diapo vous avez les cartes de risques d'effets donc ce sont des synthèses de risques d'effets entre deux risques principaux pour les oiseaux que sont la collision et la modification de l'habitat et ou la modification du domaine vital disponible pour les oiseaux donc les données qu'on a utilisé pour vous expliquer un petit peu en amont sont toutes les campagnes en mer ont été réalisés en l'occurrence essentiellement par l'observatoire pélagie avec parfois d'autres partenaires mais donc des campagnes aériennes Sam Scans et SPI sont les campagnes qui ont été réalisées dans pour le parc naturel marin et les données issus de campagne bateau campagne réalisée par l'Ifremer donc et pelgas est donc en fait l'idée c'est qu'on a utilisé des données sur dix ans à la fois pour avoir des données et pas au-delà c'est à dire pas plus anciennes pour avoir des données qui est entre guillemets sont relativement récentes mais qui intègrent aussi un nombre d'années plus conséquent pour avoir un maximum de données et tenir compte de la variabilité interannuelle qui peut être observée. Pour les oiseaux

le jeu de données recouvre environ 50,000 observations et sachant qu'une observation peut correspondre à un oiseau comme à 200 oiseaux s'ils sont issus de bateaux de pêche donc ça représente un nombre assez conséquent d'individus. On a travaillé à deux échelles donc vous avez la carte qui est en haut à gauche dans le dégradé de bleu que l'échelle on va dire large pour avoir une idée comment on travaille. En fait on évalue un risque relatif un risque relatif c'est à dire ben cet endroit-là par rapport à cet autre endroit de la carte, quel est le risque maximal quel est le risque minimal et donc en fait là la carte on a choisi de travailler à deux échelles différentes pour avoir une idée un peu globale au centre dans le centre du golfe de Gascogne et en zoomant sur la carte que vous avez en bas à droite pour avoir du détail sur les zones d'étude pour le premier projet éolien et le raccordement. Donc ce qu'on constate en fait c'est que sur l'air large pour placer sa regroupe toutes les espèces d'oiseaux pour lesquels il y avait des données donc des oiseaux marins mais aussi des oiseaux relié au système terrestre que ce soit des oiseaux limicoles où les oiseaux vraiment terrestre donc là on a une agrégation de toutes les cartes d'espèce on va dire et ça nous donne une carte globale et donc multi espèces qui tient compte en fait à la fois des niveaux de responsabilité pour chaque espèce ou groupes d'espèces et qui tient compte aussi de la sensibilité ou la vulnérabilité aux risques de collision et au risque de modification du domaine vital. Donc ce qu'on voit sur la carte rapprochée c'est qu'effectivement on n'a pas les mêmes niveaux de risques potentiels en tout point de la zone d'étude et que on a des contraintes qui sont plus forts dans la zone ouest du parc. Encore une fois les échelles que vous avez sur ces deux cartes, on appelle ça des cortiles c'est à dire que la classe de couleur la plus claire sont là où les risques d'effet sont les plus faibles et là où la classe de couleurs la plus sombre c'est là où ils sont les plus forts. Vous voyez que quand on change d'échelle on n'a pas forcément les mêmes niveaux de couleurs parce que il y a des risques pour le coup du fait de la présence de très nombreux oiseaux on le voit au sud de l'embouchure de l'estuaire de la gironde et en Vendée et donc on voit deux tâches qui sont très fortes qui fait que relativement la zone pour une études pour un premier parc éolien elle paraît plus faible que quand on joue mais qu'on exclut ces zones à très forte densité en oiseaux alors du coup on se rend compte que les couleurs sont un peu plus forte à l'intérieur de ce zones d'étude et c'est tout à fait normal. Donc en fait dans l'ensemble de la zone qui est étudiée, qui mise à l'étude Là en fait on a des contraintes qui sont plutôt moyennes et qu'ils sont mais qui sont plutôt plus forte dans la zone nord-ouest avec un point d'attention sur le plus fin des Baléares qui je pourrais vous montrer après sur une carte dédiée, qui sont présents en fait au nord des études pour le parc. Quand les limicoles aussi espèce très forts enjeux sont très forts au niveau de la voûte. Donc là normalement c'est la carte de risques d'effets pour les mammifères marins, pour pouvoir aller un peu plus vite, ce sont les mêmes campagnes qui sont présentés qui ont été utilisés parce que c'était des campagnes multi espèces sur la même période de 2011 à 2020 et pour le coup pas forcément on a moins d'observation amis caméras mais ça représente quand même pas mal d'observation ce que 2400 individus de manucure marin, ça fait quand même beaucoup. Et donc vous avez effectivement de nouveau

vous voyez que la carte de l'air élargi montre en fait des niveaux plutôt faibles à moyen dans la zone d'étude. Alors ce qui est important de comprendre c'est qu'on voit que les enjeux sont très forts où les risques d'effets sont très forts sur le talus donc à tout à l'ouest de la carte de la zone de l'air large. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'en fait c'est la présence de petits delphines c'est à dire le dauphin commun et le dauphin bleu blanc qui sont très fortement présents sur le talus qui vont peser lourdement sur cette carte d'air élargie. Et par contre en fait quand on fait la carte zoomé et donc dans la gamme des violets celle qui est en bas à droite ces dauphins, ces petits delphinés sont moins présents donc effectivement ça change ça change assez fort le visuel parce que dans la carte de l'air élargi on a les espèces qui ne sont pas vraiment concernées parce qu'elles ne viennent pas sur le plateau ou qu'elles sont pas vraiment concernées par ce risque elles sont assez loin donc il faut peut-être plus tenir compte de la carte de l'air rapprochée pour vraiment bien évaluer les risques d'effets sur les espèces présentes dans cette zone à savoir essentiellement le grand dauphin et le marsouin commun. Donc là on se rend compte que sur la carte de l'air rapprochée que dans la zone d'étude privilégiée ce serait plutôt la partie ouest où les risques sont moyens à forts et donc les contraintes les moins forte seraient plutôt dans l'est de cette carte Thibault ?

Thibault Schvartz : Oui, bonjour à tous, donc Thibault Schvartz je suis biologiste marin je travaille depuis 15 ans chez créocéan donc c'est un bureau d'études spécialisé en environnement marins et en aménagement côtier qui existe depuis les années 40 et qui a été créé pour la petite histoire par l'Ifremer. Pour faire le contexte donc nous effectivement on travaille avec la DGEC depuis plusieurs mois et avec Cohabys sur la problématique du parc d'Oléron. Donc on a fait exactement le même travail qu'Emeline vous a présenté sur d'autres compartiments. Le premier donc c'est tout ce qui est lié à l'ichtyofaune et les mollusques, l'ichtyofaune étant les poissons. Donc, on a fait exactement le même travail qu'Emeline, on s'est basé donc sur des données qui sont issues de campagne donc de l'Ifremer et des données qui sont issus des débarquements de pêche. Au total donc, c'est des données qui sont entre 2013 et 2020 et total représente plus d'un million de données qui ont été étudiées c'est quelque chose qui n'est quand même pas négligeable. Donc à partir de là on a fait un certain nombre de cartes on s'est focalisé pour la partie poisson sur les zones de nourricerie qui sont l'endroit où les poissons une fois qu'il commence à grandir vont venir se nourrir pour pouvoir grandir donc c'est la carte que vous voyez en haut à gauche et sur les zones de frayères c'est à dire les endroits où les poissons viennent se reproduire qui sont deux moments très importants dans la vie des poissons. Donc vous retrouvez exactement la même chose que ce que vous a présenté Emmeline. En haut à gauche donc on voit que pour la partie du parc on a un gradient qui va des enjeux qui sont plutôt faible au sud est si on considère, là ça fait une sorte de huit, donc là plutôt partie droite du huit avec des enjeux les plus forts qui sont jaunes au nord ou au nord-ouest de la zone donc ça c'est pour la partie nourricerie pour la partie frayères on voit que le gradient et d'inverser avec des enjeux qui sont moins forts dans le nord-ouest de la zone et

avec un gradient qui va vers les enjeux de plus en plus forts vers le sud-est et après vers la côte pour. Enfin pour la réflexion globale qu'on a eu donc cette fois-ci, on s'est concentré sur l'ensemble des données pour avoir et poissons et mollusques. Tout à l'heure c'était vraiment un focus sur la partie poisson donc là on récupère toutes les données pour l'ensemble. Donc là on voit si on représente toutes les données qu'on a récupéré qu'on va se retrouver avec un endroit où l'enjeu est assez faible finalement globalement qui est la petite tache bleue qui est au sud-est et on va retrouver un gradient avec au nord-ouest plutôt des enjeux moyens à forts qui sont là la tache jaune qu'on peut voir. Je pense que c'est bon, oui juste un mot il y a une problématique qui est liée effectivement à la présence des amphihalins qui est noté dans le cadre du parc naturel marin et l'esturgeon que son niveau de l'estuaire en sachant que dans toutes les données qu'on a récupérées on n'a jamais noté la présence de l'esturgeon enfin sur le million de données n'y a pas de présence de l'esturgeon.

Julie Pidoux: Est-ce que c'est une espèce du coup pour compléter, quand même, très rares et qu'on trouve plutôt au niveau de l'estuaire et les traits...

Thibault Schwartz : Voilà après on a fait le même travail sur les habitats benthiques parce que c'est tout ce qui vit au fond donc là c'est vraiment un typiquement les habitats des espèces qui vivent dans les 20 premiers centimètres du sédiment donc ça peut être du sable ou la vase. Donc on a fait la carte que vous avez déjà vu tout à l'heure donc là on a pris tous les risques d'effets donc on a considéré les risques à l'abrasion c'est à dire quand il y a un câble par exemple entre deux éoliennes le risque sur le fond et qui frottent leurs risques de remise en suspension. Donc les particules qui sont au fond de l'eau peuvent être remises en suspension justement par ces mouvements et des modifications hydronymiques ça veut dire quel est le risque par exemple sur le sur les courants locaux quel est le risque de la présence des éoliennes. Donc on a synthétisé tout ça avec une méthodologie qui a été mise en place les plusieurs années déjà et on a fait la carte et des risques d'effet donc qui est présentée en haut à gauche. Donc on voit sur ce risque d'effet qu'on a face à cette carte que les enjeux pour la zone qui nous intéresse sont deux moyens à fort et en toute la partie orange qui est un peu central dans la zone et après avec des taches un peu partout pour les parties qui sont moyens. Oui, pour info parce que par rapport aux commentaires donc la ligne bleue là qu'on n'a pas forcément présenté et qui est en pointillés c'est la ligne de la limite des eaux territoriales, qui est une limite administrative. Et on a fait un focus donc, il est présenté en bas à droite qui est ce qu'on appelle la vasière ouest gironde qui est une zone qui est connu depuis longtemps pour sa richesse et ses pour ses particularités donc qui est à la sortie de l'estuaire de la gironde et qui concerne à peu près la moitié de la zone d'étude. Donc là, on s'est appuyé sur des données qui ont été faites lors de campagne, une campagne pour spécifiquement qui s'appelle Jéricho 25 et on a fait exactement le même travail donc vous voyez que la des couleurs restent les mêmes c'est toujours de moyens à forts ne sont pas tout à fait placées au même endroit mais par contre on retrouve quand même globalement cette contrainte forte dans toute la partie sud

qu'on a échantillonné et qui commune avec la carte qui est en haut. Et donc cette campagne a été faite par l'université de Bordeaux effectivement.

Julie Pidoux : C'est pour les habitats benthiques.

Thibault Schwartz : Oui, merci

Julie Pidoux : Si on a un peu de temps je ne sais pas je voudrais poser la question à la CPDP est-ce qu'on a un peu de temps pour les cartes pour les espèces d'oiseaux ou pas.

Anaïs Lefranc-Morin : Oui, prenons 5 minutes.

Julie Pidoux : Ok, du coup on a complété l'étude sur l'environnement en fait par un addendum qui présente des cartes plus fines du risque d'effets par groupes d'espèces d'oiseaux donc du coup Emmeline je te laisse le présenter rapidement.

Emeline Pettex : Alors je vais essayer d'être assez concise. Donc en fait c'est par groupes d'espèces d'oiseaux, il faut comprendre qu'une bonne partie des jeux de données sont issues de campagne aérienne et donc ce sont des avions qui volent à 180 mètres de hauteur. Et donc en fait il y a beaucoup d'oiseaux qui sont assez difficiles à distinguer, à identifier à cette hauteur-là et parfois il y a des critères qui ne sont pas visibles quand on voit l'oiseau d'en haut. Donc, il y a des espèces qui seront regroupées en fait qui sont regroupées ensemble quand elles se ressemblent ça ne veut pas dire qu'ils ont la même écologie, enfin c'est des espèces qui sont proches. Donc, là on a un groupe je vous explique ça parce qu'on a un groupe qui s'appelle petit puffin et donc c'est les puffins qui ne sont pas des très grands plus fin voilà donc c'est les puffins de plus faible envergure et potentiellement, en fait, on a dans ce groupe a minima deux espèces qui seraient les puffins des anglais est les puffins des Baléares. Donc les zones sont quand même connues pour la présence du puffin des Baléares qui est une espèce endémique qui se reproduit aux baléares comme son nom l'indique assez bien et qui vient à l'estiver qui vient à l'estiver dans l'atlantique nord-ouest et jusqu'en manche donc et qui fait effectivement des haltes connues notamment à la Vendée. Et donc effectivement on voit que sur ses cartes dans ce groupe petits puffins. Donc, on ne sait pas qui est du puffin des anglais et qui est du puffin des baléares, on a potentiellement du puffin de Baléares dans ces tâches que vous voyez et on a une tâche en fait qui à plein ouest d'Oléron et qui se situe quand on regarde la zone au nord au nord et assez fort dans la zone. Donc ça c'est pour un groupe qui est quand même assez vulnérable sachant que vulnérable en termes de dynamique et population mais par contre qui est identifié comme d'après les connaissances qu'on a aujourd'hui comme assez peu sensibles ou de risque de modification de l'habitat et de collision notamment parce qu'ils volent en dessous des pales. Donc tout ça c'est aussi à mettre entre guillemets, c'est l'état des connaissances actuelles mais bon ils sont identifiés comme espèce à faible vulnérabilité par rapport à l'éolien. Est-ce que tu peux passer à la suite Julie ? Merci, donc là les regroupements ne seront pas forcément des regroupements très justifiées non plus mais bon on a essayé de regrouper un petit peu par écologie en

fait. Alors on a regroupé là les anatidés donc canards et oies et plongeurs qui n'ont pas les plongeurs pas grand-chose à voir avec les anatidés mais on les a mis ensemble parce que en regardant un petit peu la distribution des observations ils ont tendance à occuper les mêmes espaces. Donc on voit que ce sont des espèces qui sont très côtières. Elles sont connues comme ça et avec des concentrations très forte dans les zones littorales et qui concerne assez peu la zone d'étude au parc. Pour le coup ce groupe anatidés plongeurs est assez vulnérable et assez sensible aux dérangements donc c'est une espèce qui a été pondérée dans ses cartes pour dire qu'elle est assez sensible à la modification du domaine vitale. Et enfin parce qu'on ne pouvait pas vraiment faire la demande initiale, c'était de faire une carte pour toutes les espèces et ensuite il y a eu une demande de l'OFB pour donner plus de détails. Je pense que c'est intéressant et on ne pouvait pas non plus faire, enfin, on aurait pu faire des cartes par pour chaque groupe mais on aurait eu du mal à synthétiser donc on a essayé de regrouper des espèces qu'ils pouvaient avoir la même écologie. Donc là on a regroupé ensemble, ils n'ont pas vraiment la même écologie mais les oiseaux terrestres et limicoles parce qu'on s'attendait à ce qu'ils soient plutôt très côtiers, il se trouve qu'il y a de très nombreux oiseaux terrestres qu'on retrouve très loin au large comme vous pouvez le voir dans la carte en haut à gauche. Et donc dedans vous avez des rapaces des petits passereaux et pour le coup-là les zones les taches sombres au niveau côtiers sont vraiment plutôt pour les espèces limicoles. Donc on voit sur l'air rapprochée qu'effectivement ça correspond aussi aux zones qui sont connues et qui ont justifié la création de plusieurs réserves naturelles dans le secteur voilà. Et enfin ça c'est la carte des oiseaux dits-marins. C'est quand on a enlevé tous les autres groupes qu'on a cité précédemment donc c'est les oiseaux marins donc on aurait pu avoir des petits puffins dedans mais comme on voulait avoir un focus sur les petits puffins, ils sont retirés donc ça c'est encore une carte toute saison. Donc, voilà le gros des effectifs sont les alcidés et les fous de bassins particulièrement en hiver qui occupent tout le plateau au large et ensuite on a aussi tous les laridés donc goélands mouettes je ne sais pas quel groupe, donc là ça représente pas forcément énormément d'individus et on voit qu'effectivement sur cette zone on a des enjeux qui sont moyens dans la zone d'étude pour le parc qui sont moyens à l'échelle à large échelle et qui sont assez forts à moyens et notamment au sud-est et où à nord-ouest. Une zone qui est assez fréquentée il y a une tache, voilà l'ouest d'Oléron qui est assez fréquenté par ces oiseaux qui sont plus ou moins sensibles individuellement aux risques de collisions et aux risques de modification du domaine vital. On sait que les absides semblent détecter d'assez loin et éviter assez loin les parcs éoliens ce qui réduit fortement les risques de collision mais qui peut les empêcher d'avoir accès à des zones fonctionnelles qui sont importantes pour le repos, l'alimentation.

Julie Pidoux : Du coup je me permets de conclure après toi Emmeline pour répondre à la question qui était posée par la CPDP : l'étude bibliographique sur l'environnement la main permettent donc d'identifier même si on est dans des espaces protégés elle permet dans ces espaces d'identifier des secteurs de

moindres contraintes pour la biodiversité dans la zone qui est soumise aux débats publics pour notamment localiser un premier parc éolien en mer et le raccordement. A noter qu'à l'issue du départ l'état et RTE réaliseront des campagnes de mesures environnementales donc ça va être des recensements de la faune des survols aériens des campagnes nautiques pour recenser les mammifères, les oiseaux. Ça va être l'identification précise des habitats de la ressource halieutique présentent aussi, des mesures des paramètres physicochimiques du milieu. Tout ça va permettre de préciser les enjeux en présence donc et puis aussi une fois que le développeur éolien aura été désigné à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, ce développeur RTE réaliseront une étude d'impact du projet en partant de l'état initial qui aura été dressée précédemment via des études de l'état et de la RTE. Ces études pourront aussi être complétées par le développeur éolien et RTE. Pour mettre un peu de concret là-dedans je vous ai mis quelques photos de quoi consistent ces campagnes qui sont quand même assez importante, ambitieuses. Créocéan connaît bien puisque c'est leur matériel à gauche une bouteille pour mesurer les paramètres physicochimiques en haut et au milieu une baigne pour prélever les sédiments des fonds et en fait voir ce qui se trouve précisément au fond de la mer. ça va être des campagnes aussi pour bien recenser la ressource halieutique et puis la droite des mammifères marins qui pourront être observés lors de camps de campagne aérienne par des survols ou des campagnes nautiques avec toujours des observateurs embarqués. Et j'en ai fini pour cette présentation et on est à votre disposition si vous avez des questions notamment sur la méthode pour laquelle on n'est pas revenu.

Anaïs Lefranc-Morin : Merci à vous pour ces éléments, merci notamment pour les études complémentaires qui je pense vont alimenter les discussions, ont proposé d'avoir un temps de questions réponses par rapport aux deux présentations donc à la fois de RTE et de la DG qui était du bureau d'études qui ont réalisé ces études. Alors il y avait peut-être une première question qui a trouvé sa réponse mais ça me semble important de leur partager et qui est que les études réalisées sont disponibles sur le débat public. Par ailleurs donc ça aussi on l'indiquait en dans le chat mais le replay et les exposés notamment qui est aller assez dans le détail sur la méthodologie utilisée sont en ligne sur le site du débat public en fait si vous regardez dans les événements passés sur la première réunion environnement vous avez les diaporamas qui sont assez dense puisque on avait eu des temps de présenter sur la simple pourtant et donc je vous propose de lever la main si vous souhaitez intervenir et on vous donnerait alors. Je vois qu'il y a déjà monsieur chevillon.

Dominique Chevillon : Oui, bonjour. En fait, je voudrais revenir sur le sur la méthode qui semble avoir donné comme résultat que les puffins des baléares ce ne seraient pas dans la zone du parc enfin la grande zone du parc tel que ça a été, à peu près je crois, exprimé. Et, en fait, les comportements de ces puffins des baléares au travers des différentes sorties qu'on a pu faire qui étaient très nombreuses, il fut un temps, notamment sur la période de septembre avant les périodes diverses un peu plus difficile en termes de navigation en mer. Elles ont été

assez nombreuses, j'ai participé à pas mal, atteste qu'en fait le comportement des puffins sont extrêmement erratique. Ils sont guidés très simplement par la présence de nourriture qui sont dans des zones extrêmement variables même si évidemment on peut considérer que pour certaines espèces les zones qui sont irriguées par le panache de la gironde sont porteuses de de production primaire a aidé et à des tas de petites algues, de phytoplancton mais aussi du jeu au plancton et donc je ne vois pas bien comment aujourd'hui on peut poser comme ça que le puffins des baléares ne serait pas sur cette zone alors que par essence même pour les observateurs assez coutumier de cet oiseau qui n'est pas simple à voir et qui n'est pas simple à identifier aussi notamment par avion pour ceux qui l'ont déjà pratiqué et est très erratique.

Emeline Pettex : Enfin ce n'est pas du tout ce que j'ai dit sur les cartes dédiées aux groupes des petites puffins alors désolé parce que c'est ce terme n'est pas très joli parce qu'effectivement voilà ça correspond à une réalité biologique mais en fait en tout cas c'est le point très chaud est juste au nord. Donc je redis ça, c'est dix ans de données. Donc effectivement pour répondre à ce que vous disiez sur le comportement alors je ne dirais pas que c'est éradique, pour moi en fait la distribution des oiseaux est toujours liée effectivement à la présence de nourriture donc, je dis simplement il y a cette variation qui est que la nourriture n'est pas toujours au même endroit et que du coup c'est pour ça qu'on utilise disant données pour avoir les zones qui englobe cette variabilité interannuelle donc là on voit quand même que sur la zone, cette carte on a plutôt la localisation du parc qui est vraiment sûr tout proche c'est pas parce que c'est la dernière classe qui a expliqué exclu que ça veut pas dire qu'il n'y a pas justement on voit bien que la tâche elle est quand même, les enjeux sont un moyen à fort dans la dans la zone dans l'étude du parc. Donc là, moi j'ai pas du tout dit ça si ce n'est que effectivement donc là on peut considérer qu'on a pris cette variabilité dans notre dans nos jeux de données il y a quand même un bémol qui est important de souligner c'est que l'on a pris les données qui étaient disponibles elles sont pas forcément les données n'ont pas été conduites enfin ces campagnes n'ont pas été conduite à tous les mois de l'année donc on a des trous et on a potentiellement des trous les périodes qui sont importantes notamment sur le mois de septembre donc je vais dans le sens de ce que vous dites on a aussi pour un mois comme le mois de septembre ou la fin du mois d'août où il y a des choses qui se passent en termes de migration mais ça c'est très clairement précisé dans l'étude. On a une des limites c'est que les grandes campagnes qui vont être effectuées ne couvre absolument ne couvre pas tous les mois et donc si on a une bonne couverture interne annuelle on n'a pas forcément une excellente ouverture à l'intérieur d'une année.

Dominique Chevillon : Une dernière observation j'en reste là merci de votre réponse. Quand on parle de 10 ans de données vous venez un petit peu de le dire en fait il faut connaître le nombre d'événements d'observation il faut connaître la répartition sur l'année et donc dix ans de données ce n'est pas une notion qui permet d'apprécier gérer les choses après c'est vraiment entrer dans le spectre je

dirais des observations qui ont été faites et des méthodes qui ont été utilisés, merci de votre de votre réponse.

Emeline Pettex : Donc, pour compléter, on est tout à fait d'accord dans je crois que dans la diapo que vous aviez rajouté Julie, il y a les années... non il n'y a pas les années. Dans l'étude vous pourrez trouver les années des différentes campagnes donc sachant que EVHOE et PELGAS sont des campagnes annuelles et que PELGAS est une campagne qu'a lieu au printemps. Donc tous les ans on a ces infos là et puis pour EVHOE c'est un plan d'échantillonnage qui varie. Donc on n'a pas toujours le même effort au bon endroit. Donc, oui de toute façon ça fait partie entre guillemets des limites de ce jeu de données c'est qu'effectivement il y a des trous dans la raquette comme souvent pour les données en mer il se trouve qu'on a quand même pas mal de données mais il faut quand même être bien conscient dans ce cadre de ce débat public des informations qui pourraient être manquante et qui pourrait entre guillemets laisser des inconnus sur la robustesse de ses cartes à certaines périodes.

Anaïs Lefranc-Morin : Merci d'avance du complément. Donc madame Monbrun, je vous laisse la parole.

Marie-Dominique Monbrun : Merci beaucoup, dans la continuité de cette discussion sur la validité de la méthode, les données remontent à 2011 mais ne reprennent pas les données du muséum d'histoire naturelle qui avaient permis de déterminer la ZPS entre autres pour les puffins des baléares mais il parle mais pas que. D'autre part, les mesures qu'on pas par un survol aérien se fait essentiellement le jour donc c'est aussi une limite moi parce que les oiseaux volent la nuit me semble-t-il, les spécialistes vous le rediront. Et puis il manque les chiroptères donc on sait qu'on n'a pas de connaissances sur les chiroptères alors qu'ils volent également en mer. ça c'était la première question, la deuxième question c'est la conclusion qui a été fait en dix ans, on peut identifier de zones de moindres contraintes au travers des cartes que vous avez présenté on voit des zones de moindres contraintes espèce par espèce ou groupes d'espèces par un groupe d'espèces qui sont interdépendantes puisque les oiseaux se nourrissent des poissons en particulier des tout petits poissons qui ne sont pas forcément étudié sur cette carte de sensibilité. Donc, la synthèse qui permettrait d'identifier une ou plusieurs zones de moindres contraintes donc je n'ai pas compris cette étape-là qui permet de passer à l'identification groupes d'espèces d'un groupe d'espèces à la synthèse, voilà.

Julie Pidoux : Emeline, est-ce que je peux commencer à répondre tu compléteras si besoin ?

Emeline Pettex : Oui.

Julie Pidoux : Sur les données du MNHM auxquelles vous faites référence peut être qu'Emeline parlera plus je la laisserai compléter. En fait ce que Cohabys utilisé c'est systématiquement des données géolocalisées quand la donnée et n'est

géolocalisée, on a pu l'utiliser mais de manière qualitative en fait. Elle en parle dans l'étude et c'est pour ça que je vous invite vraiment à consulter cette étude et ça fait le lien aussi avec la remarque précédente sur les limites de l'étude évidemment on est dans d'une présentation, on a 25 minutes donc on essaie de faire vite mais il y a beaucoup plus de détails sur la méthode et les données utilisées une limite dans l'étude sur les chiroptères. Idem on a 25 minutes donc on ne s'est pas attardé dessus. L'étude présente un volet sur le milieu physique sur les chiroptères sur les tortues aussi et je crois que je n'oublie rien j'admets qu'on a peu de données sur les chiroptères mais que l'étude montre quand même qu'elles sont en mer qui sont souvent plutôt proche des côtes voilà. Je laisserais éventuellement Thibaut compléter sur ce point puisque c'est Créocéan qui s'occupe de la partie du chiroptère qui est la chauve-souris pour ceux qui ne le savent pas. Et pareille, quand vous parlez des données limites relatives à l'acquisition des données en journée effectivement c'est une limite dont on a bien connaissance parce qu'on ne fait pas de survole de campagne nautique la nuit et qu'effectivement les oiseaux volent aussi la nuit et c'est bien une limite qui est aussi énoncé dans l'étude encore une fois je vous renverrai. Pour ce qui est de la synthèse nous on a eu la volonté de vous présenter aussi groupes d'espèces par groupes d'espèces mais Emmeline a commencé en vous présentant je vais vous le partager, une carte de synthèse pour l'ensemble de l'avifaune qui pondère en fait chaque groupe d'espèces identifiés en fonction de l'enjeu qu'il représente c'est à dire sa vulnérabilité sur son statut, sur la liste rouge, sa représentativité dans l'étude est ce qu'on le trouve que dans cette zone en France à ce qu'on trouve ailleurs on l'en trouve beaucoup ici ou pas beaucoup. Et puis aussi c'est pondéré selon sa sensibilité, typiquement les puffins ne ressortent pas trop dans cette carte parce que comme le disait Emmeline en l'état des connaissances actuelles on considère que c'est une espèce qui en fait à fort enjeu mais qui est peu sensible à l'éolien en mer qui ne risque pas trop d'entrer en collision avec les pales puisqu'elle vole plus au ras de l'eau et elle n'est pas trop affecté par tout ce qui est modification d'habitats. Emmeline et Thibaut je vous laisse volontiers compléter, c'est vous les experts.

Emeline Pettex : Oui, je ne sais pas, je crois que tu as répondu à peu près toutes les questions sur ben voilà la question des données nocturnes. Effectivement, c'est un peu compliqué de faire des observations visuelles de nuit et donc ça oui. On précise, ça fait partie des limites des données et pour les données en fait - les informations qu'on avait eu c'était une carte avec des patates pour tout dire. Une carte très synthétique mais qui ne me permettait pas, là en l'occurrence on appelle ça étude bibliographique mais on a vraiment utilisé des données et on les a retraités. Donc, il n'y a pas que de la bibliographie en vrai, il y a une grosse partie d'analyse dans ce travail qu'on a faite. Et la raison pour laquelle on pense qu'il y avait des données notamment en mer de Pelgas qui étaient bien antérieurs à 2011, on a fait le choix de s'arrêter à 2011 parce que du fait des changements climatiques et les modifications en fait des processus écologiques en mer on pense que des données antérieures à 10 ans pourraient être guillemet souffrir de ne plus représenter l'état

actuel de la distribution des oiseaux. Donc je ne sais pas, si je réponds, si on répond à tout. Arès qui est intéressant est que si je renvoie à l'étude c'est qu'on a on sait on a une carte dans l'étude qui a été refaite qui s'appuie sur la carte des enjeux du parc marin et on se rend compte que les zones à forts enjeux qui sont identifiés dans nos analyses correspondent très bien à ce qui est identifié comme la zone d'enjeux dans la carte du parc marin. Donc à ce qui veut dire que ça nous rassure sur la cohérence des résultats que l'on trouve parce que les cartes par rejoindre. Je ne sais pas comment elles ont été faites mais je pense que dedans il y a aussi la connaissance ancienne, du dire d'expert, il y a des jeux de données bien sûr, mais du coup ce qui est intéressant c'est que on avait peut-être des données dans cette carte du parc marin qui étaient antérieurs notamment pour les campagnes aériennes, des campagnes aériennes qui ont été réalisés dans des parcs marins donc voilà c'est des données qui viennent conforter les enjeux qui avaient été bien décrits dans le document du parc marin. Ces documents de docob en fait tous ou c'est Julie tu peux C'est le plan de gestion. Alors et donc du coup on a des enjeux qu'ont été bien identifiés après voilà ces cartes, il faut les prendre avec sérénité et prudence bien sûr parce que ce n'est pas la vérité absolue puisqu'on connaît, en fait, on sait qu'on a tout le temps des limites donc il faut s'appuyer sur maximum de connaissances disponibles pour pouvoir dire voilà on est confiant là-dessus et je pense qu'une approche par groupe est aussi intéressante parce qu'elle donne du détail. La carte multi-espèces synthétise toutes les espèces le problème c'est qu'on a quand même malgré les pondérations, on a essayé de faire, je vous renvoie encore à la méthode. Malgré les pondérations qu'on a essayé de faire, je pense que les espèces les plus abondantes ou celles qui créent vraiment des zones de concentration, elles pèsent sur les cartes. Par exemple, en fait, on voit assez peu les alcidés et les fous de bassan dans les cartes alors que ce sont les espaces les plus représentés en observation et très largement mais comme ils ont une distribution assez homogène sur tout le plateau, on les voit assez peu dans les cartes. Par contre, on avait des fortes concentrations par exemple de grands laridés ou... et donc qui font ces tâches voilà. Donc, j'espère que je réponds à vos questions.

Anaïs Lefranc-Morin : Alors il me semble qu'il y a une question qui n'a pas complètement trouvé de réponse, c'était celle sur la manière, en fait, dont on passe de cartes espèce par espèce à des cartes synthétiques, là vous avez évoqué le fait que vous avez pondéré un certain nombre d'éléments mais ça vaudrait le coup de rapidement donner quelques éléments. Et puis notre question qui n'a pas encore été posée mais que je me permets de soulever, c'est que là vous avez très clairement expliquer à la fois on va dire les données sur lesquelles voilà vous avez des éléments assez robustes et ceux sur lesquels, en fait, il y a des limites par exemple liées au fait que les campagnes ont été effectuées de jours est-ce que ça c'est quelque chose qui va être résolue entre guillemets si jamais le projet est lancé lors de l'état initial de l'environnement ou non ? Voilà ce que vous pouvez peut-être préciser la manière dont est identifié aujourd'hui comme des limites en termes de

connaissance de la zone donc l'environnemental va être ou non complété par la suite.

Julie Pidoux : Ouais, je réponds sur l'état initial sur les études qu'on peut faire. Après Emmeline je te laisse compléter sur comment tu agrèges toutes les couches... Alors, sur les études par rapport aux niveaux, enfin pour les oiseaux, ce qui est prévu de faire c'est des campagnes de survol aérien et des campagnes nautiques donc qui vont rencontrer les mêmes limites que celles pour lesquelles on a les données de l'étude bio. On peut aussi très bien envisager et c'est-ce qu'on fait, pour le projet de parc éolien en centre manche, d'installer un radar ornithologique sur bouée et donc l'avantage d'un radar ornitho, c'est qu'il tourne 24h sur 24 même la nuit. Il a une portée relativement courte mais au moins il fonctionne 24 heures sur 24. Et puis l'autre limite que vous mentionnez c'était sur les chiroptères, oui, sur lesquels on a peu de données et là on peut aussi installer des dispositifs tels des enregistreurs d'ultrasons par exemple sur bouée pour identifier en fait la présence de chiroptères de jour comme de nuit plutôt.

Emeline Pettex : Et donc pour compléter, donc, il y aura quand même une limite qui sera levée avec les études qui vont être faites pour l'état initial de l'environnement, c'est la fréquence, c'est à dire que la déjà on aura des campagnes qui seront dédiées à ce cas-là nous, on a pris des campagnes qui existaient dans la zone dont certaines n'ont pas du tout été faites pour travailler à cette échelle-là donc je pense aux grandes campagnes qui concerne tout le golfe de Gascogne donc les campagnes aériennes n'avaient pas le plan d'échantillonnage qu'on aurait voulu avoir dans cette zone. Par exemple, les campagnes qui ont été faites dans le parc marin correspondent beaucoup plus au plan d'échantillonnage qu'on voudrait avoir pour avoir une connaissance fine de la zone. Donc, il y aura des campagnes qui seront, je ne sais pas si la fréquence suit celles qui sont lancées pour la manche, ce serait, c'est fréquences mensuelles donc on pourra déjà corriger l'aspect, voilà, certains mois qui ont été pas ou mal échantillonnés et qui sont très importants. Donc le radar comme t'as répondu. Il y a aussi la télémétrie, alors, ça ne va concerner que quelques espèces mais ça apporte toujours du suivi télémétrique et apporte quand même des informations sur plan comportemental de l'utilisation de zones. Alors, après pour expliquer comment se passe... je vais essayer de faire simple, j'espère que ça va être compréhensible parce que je ne sais pas si je suis très très clair. On part de nos données géolocalisées, on calcule ce qu'on appelle grand c'est à dire que comme on a des campagnes avec des plans d'échantillonnage qui interviennent à différents endroits et à différentes périodes, on découpe nos zones d'étude en maille de 3 milles nautiques par trois milles nautiques et on calcule le nombre d'individus qui ont été vus par unité d'efforts. C'est-à-dire si je dis, on voit 50 oiseaux par kilomètre dans cette maille et puis la maille de à côté il y a 20 oiseaux par kilomètre. A partir de ça on fait l'analyse spatiale qui permet de... Donc ça, ça permet de tenir compte des mailles qui ont été visitées souvent et d'autres qui ne sont pas beaucoup visité en fonction justement de l'hétérogénéité des campagnes. Donc ça permet, le fait de pouvoir comparer une maille par rapport à l'autre sur la

base d'un effort qui serait le même pour tout le monde sinon ça ce serait plus un reflet l'effort qu'un reflet de la distribution des oiseaux. Donc ensuite on lisse ces mailles en utilisant une analyse spatiale qui s'appelle qui permet en fait de donner de l'information là où on en n'avait pas vraiment. C'est à dire on fait une prédiction si ici il y a dix clà il y a 5, entre les deux le modèle va calculer que la valeur de la maille qu'on n'a pas échantillonnée c'est 7. C'est pour lisser un petit peu les cartes et donner de l'information là où elles pouvaient être absentes. Donc c'est pour ça que vous avez ces espèces de tâches plus ou moins dégradées. Et en fait donc, ça on le travaille pour chaque espèce ensuite on multiplie les espèces avec les notes de responsabilité, c'est-à-dire quelle est la responsabilité de cette zone pour cet oiseau ou par rapport à l'ensemble de la ZEE française. Donc voilà une espèce pour laquelle, il y a beaucoup d'enjeux de conservation. Elle va avoir une note de responsabilité qui est plus élevée qu'une espèce car moins d'enjeux. Et ensuite on multiplie encore par un facteur de 1, 2 ou 3 qui va être la vulnérabilité à l'un des risques qui est lié à l'éolien. Donc par exemple si on a une espèce qui est très vulnérable à la collision, les valeurs de la carte sont multipliées par 3 pour lui donner plus de poids. Donc en fait on essaie de compenser entre guillemets dans la carte finale des espèces qui seraient très abondantes parce que par exemple les puffins des baléares, forcément, par définition elle a une responsabilité très forte et notamment parce qu'elle est très peu abondante et c'est pour ça qu'on s'en inquiète. Donc elle ne peut pas peser très lourd dans cette carte multi espèces donc on essaie de lui donner un maximum de poids sur la responsabilité. Et ensuite une fois qu'on a les cartes qui sont faites pour chaque groupe à qui on donne plus ou moins de poids en fonction de leurs responsabilités et de la vulnérabilité à l'éolien. Donc, en fait, ces cartes, on les additionne, c'est -à -dire qu'elles ont toutes la même disposition et on fait la somme des valeurs de chaque carte pour faire la nouvelle carte. On fait des additions de toutes les cartes de tous les groupes d'oiseaux pour arriver à la carte finale multi-espèces.

Anaïs Lefranc-Morin : Merci pour ces éléments, on vous propose peut-être de passer à la... Alors excusez-moi, je n'avais pas vu que madame Monbrun souhaitait prendre la parole, ça sera la dernière question qu'on prendra pour cette première séquence de l'après-midi.

Luc Picot : Madame Monbrun, on vous écoute.

Marie-Dominique Monbrun : Merci beaucoup pour l'explication sur cette méthode. Cette méthode, a-t-elle été validé par l'OFB ou le muséum d'histoire naturelle, voilà. Et puis juste une remarque sur la vulnérabilité des espèces quant à l'éolien, je ne sais pas trop ce qu'il en est de la bibliographie mais il me semble que pour le puffin des baléares le plan national d'actions ou notait quand même une grande vulnérabilité, mais je laisserai la parole aux spécialistes sur ces questions. Donc, déjà sur la méthode a-t-elle été réalisé par les experts scientifiques.

Julie Pidoux : Emeline, je peux répondre pour la mise en place avant que vous arriviez. Cette méthode de stationisation en particulier de cartographie, elle a été élaborée à partir du moment où l'Etat a mené le débat public pour le projet de parc éolien en Normandie en 2019. Donc elle a été élaborée avec l'office français de la biodiversité et l'Ifremer. Ensuite, on les a systématiquement associés pour les autres débats publics pour les autres études qu'on a fait pour les autres débats publics. Notamment, j'ai vu passer une question-là dans le chat sur est-ce que on a bien toutes les données ? comment elles ont été recensées ? quelqu'un a-t-il validé ? etc. Nous, on a fait un premier travail d'identification avec les bureaux d'études des données disponibles sur leurs études et ensuite on a circularisé une liste des données qu'on allait valoriser dans notre étude à l'office français de la biodiversité dont le parc naturel marin, à l'Ifremer et aux experts du conseil scientifique qui nous ont tous répondu et ont parfois complétées les données parce que pas certaine qui nous avaient échappé. Donc normalement on a récupéré toutes les données qui sont sur leur d'études. Si vous avez connaissance de données qui manqueraient, qui ne figurent pas dans l'étude, n'hésitez pas à nous le signaler. Je ne sais plus s'il y avait une deuxième question que j'ai oublié.

Marie-Dominique Monbrun : Sur la vulnérabilité des espèces.

Julie Pidoux : Ah oui sur la vulnérabilité,

Emeline Pettex : Je veux bien répondre.

Julie Pidoux : Ok, vas-y mais déjà une peut être, une petite notion de définition : On parle de sensibilité vulnérabilité c'est plutôt quelque chose qui est intrinsèque à l'espèce qui n'est pas lié au projet qu'on va construire, vulnérabilité c'est le statut ICN typiquement en danger, préoccupations mineures...etc.

Emeline Pettex : C'est un peu variable dans la littérature, on parle quand même de vulnérabilité.

Julie Pidoux : On parle de sensibilité dans l'étude.

Emeline Pettex : Il y a un peu de sémantique et du moment que l'on comprend ce qu'on veut dire derrière. Donc pour la vulnérabilité où la sensibilité, il y a deux publications de référence donc Furnes 2013 et Brad Dorée 2014. Et donc c'est Furnes qui décrivent sur la base d'observations en mer et d'observation à terre, de milliers d'observations par espèce, justement les hauteurs de vols, les activités la fin voilà. Donc, il y a plusieurs critères qui sont repris pour classer les oiseaux et la vulnérabilité à l'éolien. Donc, il y en a dix en tout, il y en a quatre qui sont vraiment liées justement à la tendance populationnelle des oiseaux donc ceux-là on en tient déjà compte nous localement avec les notes de responsabilité qui ont été données par l'OFB et qu'on a parfois retravailler si les enjeux définis par le parc marin était supérieur à la note pour l'ensemble de la façade c'est à dire que quand le parc marin avait identifié une responsabilité un enjeu très fort plus, fort que ce qui avait été défini à l'échelle de Gascogne alors on avait remonté la note globale en utilisant en

fait, mais on en avait fait la moyenne de ces deux notes donc ça remontait la note pour une espèce donnée et donc ensuite la vulnérabilité à l'éolien donc ça va être basé sur le temps passé en vol à la hauteur des pales. Donc ce n'est pas juste la hauteur de vol moyenne ou la hauteur de vol maxi c'est plutôt le temps passé et il y a l'activité nocturne, il y a le fait de la manoeuvrabilité c'est à dire est-ce qu'on a les oiseaux qui ont un vol très agile ou plutôt moins agile. Typiquement est-ce qu'on est plutôt en mode petit puffin ou en mode goéland argenté. Il y en a 6 en tout et donc certains m'échappent à l'instant. Donc en fait ça c'est vraiment des notes de vulnérabilité de sensibilité aux deux risques elles sont vraiment. C'est des travaux scientifiques qui sont issus de publications à comité de lecture et donc dans des journaux internationaux donc ça c'est vraiment ce qui fait le plus référence. Et pour le puffin des baléares le long travail qu'on avait fait sur là aussi en méditerranée s'était adressé à Nicolas Courbin qui avait fait un travail dédié de télémétrie justement sur les puffins alors ils n'ont pas équipé du puffin des baléares donc autant pour moi c'était du Yelkouan on est sûre le puffin cendré est donc enfin du puffin de Scopoli. Et donc en fait ils ont utilisé la télémétrie pour pouvoir affiner on avait affiné la note de sensibilité qui avait été d'ailleurs je crois un petit peu surélevée pour certains critères en fait mais à peine. Et donc voilà les sensibilités en fait sur le risque de collision et sur le risque de dérangement sont plutôt basses en l'occurrence mais ce n'est pas une note vraiment du puffin des baléares c'est plutôt d'ailleurs ben les notes sur les espèces de puffins qu'on connaît. Les travaux ont été faits sur puffin des anglais mais ils ont été affinés pour les espèces méditerranéennes par le CEFÉ Montpellier.

Luc Picot : Juste l'ensemble des cartes que vous avez présenté de mémoire, sont dans le visualiseur du CEREMA ? j'ai un petit doute, parce que le CEREMA a intégré des cartes environnementales qu'il n'y avait pas au début du débat. Et donc je voudrais m'assurer que ces cartes-là ont été bien intégrées pour que les publics puissent justement superposer les données.

Julie Pidoux : Et ben je vais répondre ; et ça fait le lien avec une autre question que j'ai vu sur l'étude, la mise à jour de l'étude, c'est en cours Créocéan vient de terminer de mettre à jour toutes les cartes de l'étude. Donc on va l'envoyer à la CPDP pour que cette étude soit à jour sur le site. Pour le visualiseur, il contient toutes les cartes de synthèse de danger et de risque d'effets par compartiments donc d'avifaunes aux mammifères ...etc. Pas par groupes d'espèces, si besoin on peut les ajouter.

Je pense que comme le visualiseur sera toujours opérationnel après débat, il sera intéressant pour que les publics disposent et on l'avait bien vu la synthèse émet une certaine subjectivité on va dire. Et donc les publics disposent des données les plus brutes possibles. Et donc si le CEREMA peut les intégrer alors voilà. Bon on est à quinze jours de la fin du débat, donc ça va être un peu compliqué pour la fin du débat mais au moins on ait les données même en poste débat quoi. Et que le visualiseur soit bien mis à jour et bien toujours opérationnel en poste-débat parce

qu'on l'a vu ce matin, il y aura une concertation post-débat. Il y aura des suites. Il est important que le public retrouve toutes les données.

Anaïs Lefranc-Morin : Pour poursuivre les discussions qu'on a cet après-midi. Ce qu'on souhaitait vous proposez c'est un premier échange autour des différents scénarios qui ont été élaborés par les publics lors de plusieurs ateliers dédiés et pouvoir en fait commencer à échanger sur chacun des scénarios, les enjeux environnementaux qu'ils soulèvent puisqu'en fait c'est quelque chose aussi... enfin là je m'adresse à l'ensemble des parties prenantes qui sont autour de la table aujourd'hui. Nous on vous invite vraiment dans les cahiers d'acteurs à vous saisir de ces scénarios et de l'argumentation autour des enjeux soulevés par chacun puisque pour nous ça serait une matière vraiment utile pour le compte rendu du débat public. Donc peut-être juste pour vous représenter rapidement ces scénarios qui sont en fait le fruit d'un travail de synthèse qui a été fait par la CPDP à l'issue de deux ateliers qui ont été dédiés spécifiquement à la question des scénarios. Et sachant que d'autres ateliers sont à venir pour poursuivre les réflexions sur ces différents scénarios. Donc le premier scénario, c'est ce qu'on appelait le scénario 0 c'est-à-dire le cas dans lequel le projet de parc éolien ne se ferait pas puisque c'est un scénario qui a été proposé par un certain nombre de personnes lors des différents ateliers. Donc disons qu'il y a des éléments qui ont été donnés, en fait, sur les arguments qui ont amené à formuler ce scénario-là. Et donc voilà, on vous invite dans la suite de l'échange qu'on va vous proposer de vous saisir de ce scénario au même titre que d'autres. Donc le deuxième scénario c'est finalement celui qui correspond au projet tel qu'il est présenté dans le dossier du maître d'ouvrage donc on appelait le projet historique c'est-à-dire un parc posé de 500 mégawatts dans la zone d'étude initiale puisque donc comme vous le savez la zone d'étude a été étendue et finalement avec une des caractéristiques du parc proches de celles qui avaient été discuté lors des concertations de 2015- 2017. On a un troisième scénario qui est le projet dans la zone d'étude étendue donc puisque comme on le mentionnait la zone d'étude a été étendue il y a maintenant un peu plus d'un mois oui. Et donc là en fait ce qui a été proposé comme scénario c'était un parc de 1 mégawatt dans la zone d'étude de l'état mais plutôt sur sa partie ouest et donc à cheval en fait sur les eaux territoriales et la zone économique exclusive. On a un quatrième scénario qui est, en fait, le choix de privilégier une localisation en dehors du parc naturel marin, donc pour des raisons environnementales en particulier. Et donc avec un parc posé de 1 mégawatt sur, on va dire vraiment la limite de ce qu'on peut faire en posé et c'est à dire entre 60 et 70 mètres de profondeur. Donc selon les dernières technologies aujourd'hui disponibles avec, voilà en fait un certain nombre de localisations qui ont été proposées. Vous voyez que, en fait, la partie jaune représente d'une certaine manière la superposition de tous les points qui ont été proposées par différents acteurs. Et enfin le scénario de 5 qui est un projet d'éolienne flottante. Donc là beaucoup plus au large et donc avec la possibilité d'aller au-delà de 70 mètres de profondeur et donc de s'écarter encore un peu par rapport au scénario précédent de la côte. Et donc avec un parc de 1 mégawatt flottant. Sachant qu'en fait ces

scénarios, c'est des scénarios équivalents à la fois pour le premier parc et pour le deuxième avec toutes les combinatoires possibles c'est-à-dire qu'une réponse qui peut être faite dans un cas d'acteurs c'est nos notes. Pour le premier parc ont choisi le scénario 0 et pour le deuxième aussi puisqu'en fait on ne pense pas qu'on puisse installer des éoliennes ici pour telle et telle raison parce que bien sûr ce qui nous intéresse encore une fois c'est les arguments en fait qui vous amène à formuler ces positions ou par exemple le scénario 1 et le scénario 3. L'idée c'est vraiment en fait qu'on a des briques de base que sont ces cinq scénarios qui sont un peu de grands archétypes de ce qui ressort des ateliers scénario mais on vous invite à vraiment vous en servir comme des briques de base et de bases de réflexion et pas comme deux points d'arrivée puisque notre idée est de vous faire réagir à partir des premières productions qui ont été faites sur ces sujets-là. Et donc ce qu'on vous propose, en fait, c'est un cours ateliers via Klaxoon donc vous avez ici le lien. Je pense qu'il faut le remettre dans la discussion. Vous avez le lien de la discussion. Ce qu'on vous propose en fait c'est de choisir si chaque personne peut choisir un ou deux scénarios sur lesquels elle a envie de positionner un certain nombre d'informations et d'éléments, ça nous permettra de discuter. On fera une rapide synthèse des différents post-it qui auront été mis de manière virtuelle. Et puis ensuite on laissera, pour conclure, la parole à France nature environnement et à la LPO pour réagir un petit peu sur tout ce qui a peut-être été partagé depuis le début de l'après-midi avant une conclusion par Francis Beaucire.

Alors, je lis juste ce qu'il y a dans le chat : « les éléments manquent au public pour exprimer ses choix » mais en fait vous pouvez aussi positionner des post-it indiquant... prenant en compte la question des données disponibles et de leurs éventuelles lacunes pour tout simplement vous positionner sur les différents scénarios ça fait effectivement partie des éléments à prendre en compte.

Intervention : Je peux peut-être intervenir. Je suis désolé, là pour le coup, on vient de dire précédemment que les données.

Anaïs Lefranc-Morin : On se donne 10 minutes pour positionner des post-it. Si vous avez des questions n'hésitez pas si jamais vous avez des difficultés aussi à rejoindre le Klaxoon.

Intervention: Vous m'entendez ou pas ? Oui je ne sais pas si vous m'entendez.

Intervention :Oui, on vous entend. Alors, moi je vous entends.

Intervention : Excusez -moi, je disais simplement en vue de ce qu'on a dit précédemment sur la présentation qui avait été faite. En fait, les données sont pour l'instant pas fournies au public à quinze jours de la fin du débat public donc finalement vous avez demandé au public sur la base de quel ...

Luc Picot : Alors excusez-nous, on ne vous a pas trop entendu. J'ai noté une fin de question.

Anaïs Lefranc-Morin Mais moi j'ai entendu votre question. Allez-y.

Intervention: Je ne suis pas sûre qu'on va y arriver parce qu'apparemment ça coupe beaucoup,

Ma question elle est, en fait, c'est ce que j'ai noté dans le chat les données sont pour l'instant pas fournies au public on est à 15 jours de la fin des débats publics donc finalement quelle sont les informations demandées au public et qu'elles sont le genre de réponse que vous attendez au travers de ces scénarios avec des informations manquantes.

Julie Pidoux : Si je peux me permettre côté CPDP d'ajouter un ou deux mots à ce sujet.

Luc Picot : Allez-y.

Julie Pidoux : Je pense que la présentation précédente a montré qu'on avait des données. Au contraire que ces données elles ne sont pas totalement exhaustives. C'est vrai, il y a des limites mais qu'on sait des choses. A souligner, en fait, c'est d'autant plus comme un parc naturel marin en fait, on a encore plus de données parce qu'il y a un vrai enjeu d'acquisition de connaissances dans les parcs naturels marins et qu'on a pu en profiter. Donc je pense que ne pas dire qu'on n'a pas de données, on en a, elles ont des limites et puis quand vous dites qu'elles vous sont présentées quinze jours avant la fin du débat c'est enfin, c'est juste faux on a mis en ligne une étude sur l'environnement dès le début du débat. Donc (Inaudible) le 30 octobre. Je pense que cette étude était accessible au public. On l'a présentée dans une première réunion sur l'environnement le 5 janvier et puis elle a été mentionnée précédemment lors des réunions de proximité qui ont eu lieu en fin 2021.

Luc Picot : Merci. je vous propose. Est-ce que vous arrivez à utiliser le Klaxoon ? Marion Galland pourrait nous montrer comment ça fonctionne pour l'usage du Klaxoon.

Marion Galland : Oui, bonjour à tous voilà. Si vous avez cliqué sur le lien qui était posté dans le chat normalement on vous a demandé ensuite de renseigner votre adresse email puis votre nom et prénom et une fois que c'est fait normalement vous arrivez sur cette page. Donc, il y a une sorte de grand tableau numérique sur lequel il y a un grand panneau par scénario. Donc vous pouvez vous déplacer sur le panneau en restant appuyé avec votre souris et en vous déplaçant et vous pouvez zoomer et dézoomer soit en utilisant les plus et les moins qui sont en haut à droite là sur ma souris, soit en utilisant le curseur de votre souris et le principe c'est qu'on va fonctionner par post-it. Vous pouvez ajouter des post-it en cliquant sur le plus ici en bas au centre vous pouvez écrire votre argument est ensuite une fois que vous avez terminé cliquez sur la flèche verte ici pour le poster et ensuite le déplacer où vous voulez le positionner. Voilà vous avez fait une mauvaise manipulation, vous pouvez cliquer ici sur la flèche revenir en arrière si vous voulez effacer ce que vous venez de faire.

Luc Picot : Alors on vous propose de prendre quelques minutes, de choisir dans les cinq scénarios celui sur lequel vous voulez commenter ou titre des impacts que ce scénario aurait sur l'environnement en ayant conscience que les données sont... On n'a pas l'outil cartographique en direct pour le faire donc c'est un premier comme dit Francis dans le creux de l'oreille un débroussaillage pour indiquer voilà sur chaque scénario bénéfices, risques et recommandations que vous souhaiteriez porté à l'état au titre de l'environnement et on vous invitera dans soit le cahier d'acteur pour les personnes morales soit la vie sur la plateforme participative de formuler un avis plus complet en utilisant l'étude bibliographiques qui est sur le site internet du débat. Et en utilisant le visualiseur du CEREMA qui est disponible aussi en lien sur le site du DEA on va vous laisser cinq bonnes minutes. Si vous voulez noter les premiers éléments qui vous viennent à chaud bah ça peut être simplement un manque d'études environnementales et un manque de connaissances où tout. Et nous on se doit de recueillir toutes vos paroles et donc sur tous les scénarios si vous le souhaitez. Vous pouvez formaliser sur un seul scénario ou commenté l'intégralité. C'est un premier jet qui nous permettra d'avoir une première prise de connaissance de votre opinion.

Anaïs Lefranc-Morin : Oui, en précisant peut-être que pour les recommandations ça peut aussi être des recommandations, en tout cas pour les scénarios 1 à 4, les recommandations pour le cahier des charges pour donc l'appel d'offres étant donné ce qui a été dit ce matin. Alors, je le dis pour les personnes qui n'étaient pas présentes lors de la réunion de ce matin qui a abordé la question du cahier des charges et des critères, il y aura de toute manière très probablement, si un appel d'offres est lancé, des critères environnementaux qui viseront l'évitement et la réduction des impacts à travers aussi le cahier des charges et des exigences environnementales envers les maîtres d'œuvre et donc enfin les développeurs éoliens. Et donc voilà si vous avez d'ores et déjà des éléments à partager sur cette dimension-là du cahier des charges en ce qui concerne les scénarios un à quatre (1 à 4) ça peut aussi être dans la partie recommandations que vous pouvez les former. Alors effectivement, il y a des personnes qui ont des soucis de connexion à Klaxoon.

Alors, maintenant ce qu'on proposait pour les acteurs qui soutiennent le scénario 0, tout simplement de remplir la colonne la colonne bénéfice de ce scénario où les colonnes risques d'autres scénarios puisqu'en fait ce qu'on est en discussions c'est bien les cinq scénarios y compris le scénario 0 qui implique qu'il n'y ait pas de projets éoliens. Donc c'est pour ça qu'il nous semble que y compris les acteurs qui se sont positionnés contre le projet peuvent tout à fait exprimer des arguments à travers cet outil qui n'est pas du tout réservé à l'expression d'arguments pour le projet.

Alors monsieur Toison ce que j'aurais envie de vous proposer c'est aussi de préciser dans le chat les arguments qui pour vous plaident en faveur du scénario numéro 4, pour tout simplement qu'on puisse les ajouter puisque, on le dit souvent mais dans le débat, ce qu'on fait n'est pas un sondage mais bien un recueil d'arguments. Et donc

à chaque fois qu'un avis est exprimé, on se doit de recueillir les arguments qui le soutiennent. Donc si vous pouvez préciser peut-être les raisons pour lesquelles la zone 5 enfin le scénario auquel vous semble plus pertinente dans le chat oui puisque ...

Luc Picot : Alors pour répondre à Pierre. Très clairement c'est sûr on l'a signalé, on est sur un exercice de dégrossissement en fonction des connaissances acquises tout au long du débat. Certains acteurs du débat ont participé à pratiquement pas toutes les réunions et notamment les deux précédentes réunions environnement où les sujets ont été traités de manière en profondeur. Donc, c'est un exercice de prises d'opinion sur les scénarios quant à leur impact au type de l'environnement. Et bien sûr il vous appartiendra via l'outil SQR, vous pouvez sur la plateforme participative poser un avis ou si vous êtes une personne morale mettre un cahier d'acteur et cela sera totalement consigné dans le compte rendu du débat.

Anaïs Lefranc-Morin : Oui alors, on va partager les premiers éléments qui ont été indiqués à travers les post-it. Peut-être juste pour introduire, je voulais revenir sur le terme de jeu qui a été utilisé puisque en fait ce qu'on propose n'est pas du tout un jeu. Il s'agit bien de recueillir des arguments en termes de bénéfices et de risque des différents scénarios, donc y compris encore une fois le scénario 0 qui implique qu'il n'y a pas de projet. Donc voilà, c'était un préalable pour introduire cette séquence puisqu'en fait contrairement à d'autres ateliers qu'on a pu organiser qui avaient effectivement une dimension ludique avec des jeux sérieux, là on est dans un autre exercice. Donc pour peut-être présenter les éléments qui ont été indiqués sur le scénario zéro, en termes de bénéfices, ce qui était mis en avant c'est le fait que finalement s'il n'y a pas de parc il n'y a pas d'impact du projet sur le milieu. Et donc de ce point de vue-là, un bénéfice environnemental. Dans les risques, ce qui est soulevé, c'est le fait que le changement climatique pouvant avoir des effets importants sur les espèces marines, il y a la possibilité d'avoir un impact finalement négatif indirect par ce biais-là. Bon et des questions qui sont soulevées en termes d'approvisionnement en électricité de la région qui sont peut-être moins du ressort des questions environnementales mais en tout cas qui ont aussi été mis en avant. Le scénario 1 finalement n'a pas obtenu d'aspects bénéfiques. Un point a été rajouté sur le fait que la zone soit réduite c'est à dire qu'on a un impact de 500 mégawatts limite les impacts environnementaux, mais dans les risques ce qui est mis en avant c'est finalement le fait que d'une certaine manière le projet se heurte à une forte hostilité et que de ce point de vue-là en fait il a peu de chances d'aboutir et que par ailleurs la puissance installée serait assez faible au regard des investissements consentis et donc aussi au regard des impacts sur l'environnement. En ce qui concerne le scénario 3, alors là on a pas mal d'éléments donc ce qui a été mis en avant c'est le fait qu'on évite la zone protégée qui est le parc naturel marin et donc d'une certaine manière. Pardon excusez-moi oui j'ai navigué un peu plus trop rapidement.

En ce qui concerne le scénario 2, là on avait assez peu d'éléments mais dans les aspects bénéfiques on qu'il y avait le fait que l'impact visuel en termes paysager était réduit étant donné qu'on a une plus grande distance de la côte et qu'il y a potentiellement une réduction de l'impact environnemental même si on ne sait pas exactement ce qu'il y a derrière ce point-là. Et les risques que sont les mêmes que pour le scénario précédent donc le scénario historique donc je reviendrai dessus étant donné qu'on a pu déjà l'évoquer. Donc, oui le scénario 3 qui est situé en dehors du parc naturel marin et bien comme avantage de ne pas être dans la zone protégée qu'est le parc naturel marin, ce qui est selon certains des répondants, résout une partie des problèmes environnementaux. Alors je vois qu'il y a des choses qui se rajoutent. Donc une certaine cohérence on va dire en termes de politiques publiques entre la politique énergétique et la politique en termes de biodiversité et donc des bénéfices qui sont plus techniques mais lié au fait que le raccordement pourrait se faire encore en continu du fait de qu'on ait un parc de 1 mégawatt ce qui permet de limiter l'impact environnemental sur le littoral. Et ce qui est indiqué aussi, c'est que ce parc serait compatible avec l'exercice de planification de l'éolien offshore nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2051 alors là j'imagine qu'il fait référence à la puissance du parc mais surtout n'hésitez pas à rajouter des commentaires dans le chat si j'interprète mal vos post-it. En termes de risque ce qui est soulevé c'est que même si on n'est pas dans le parc naturel marin on est quand même en zone Natura 2000 au titre de la directive oiseaux. Et donc avec une destruction de la biodiversité possible parce que ce qui est soulevé, c'est qu'on a des enjeux forts pour les mammifères marins et des espèces pélagiques. Et voilà on n'arrive pas complètement finalement à éviter les risques dans ce scénario là en lien avec les points précédents des recours juridiques qui seront très probablement déposés. Et enfin le scénario 4 donc qui est celui le plus au large avec toujours un parc de 1 gigawatt mais une technologie flottante. Là en termes de bénéfice alors ce qui est indiqué c'est que on pourrait éviter les principaux impacts écologiques en particulier si on se situe en dehors de la zone Natura 2000 et des couloirs migratoires. Donc ça c'est un premier point. Ce qui a aussi été évoqué c'est qu'on est sur une technologie qui serait moins impactante pour les cétacés en phase travaux bien sûr si on est hors zone Natura 2000 et espèces sensibles. Donc plusieurs éléments allant dans ce sens-là et ce qui est indiqué comme risque c'est le fait qu'on a des données peut être insuffisantes à ce jour sur cette zone puisque ce n'est pas celle qui a été proposée dans la saisine par le maître d'ouvrage. Le risque que finalement les travaux soient faits par des entreprises espagnoles et non françaises. Et alors ce qui est posée c'est alternatif à ce scénario un parc posé en limite du potentiel au regard de la bathymétrie, alors ça en fait ça renvoie plutôt au scénario 3. Donc c'est effectivement une autre alternative mais qui pour nous rentre dans le scénario 3. Enfin, il y a la question qui est soulevé que dans les bénéfices, mais qui vient d'être ajoutée, sur le fait qu'il y aurait une possibilité de rester en zone de protection spéciale mais en ciblant des zones de moindre enjeu en s'appuyant

sur les études et le fait qu'enfin la filière flottante Français soit en développement même si là on s'écarte un petit peu peut-être des questions environnementales.

Donc, on vous propose d'en rester là pour le moment nous on va enregistrer en fait ce qui est indiqué pour nous c'est effectivement pas du tout la fin de la réflexion sur les scénarios puisqu'on va voir d'autres ateliers là-dessus. Et puis surtout dans les cahiers d'acteurs on vous propose de vous saisir de ces scénarios et encore une fois y compris du scénario 0 si c'est celui qui a votre préférence pour finalement présenter ses avantages à vos yeux.

Luc Picot : Je prendrai des réactions.

Anaïs Lefranc-Morin : Oui tout à fait. S'il y a des questions on peut prendre peut-être voilà cinq- dix minutes avant de laisser la parole à LPO et FNE.

Luc Picot : Alors, je ne vois pas de réaction.

Anaïs Lefranc-Morin : Peut-être voilà on peut laisser la parole à monsieur Verilhac et madame Monbrun. Si vous avez d'autres questions à l'issue de ces deux interventions bien sûr on va prendre le temps de répondre.

Luc Picot : Alors vous allez le partage d'écran possible donc si vous le souhaitez.

Yves Verilhac : Donc dans quel ordre, honneur aux femmes.

Luc Picot : C'est comme vous voulez.

Yves Verilhac : C'est mieux, je suis comme ça, moi.

Luc Picot : Madame Monbrun avait des présentations à nous faire partager.

Marie-Dominique Monbrun : Je ne sais pas trop comment fonctionne le partage d'écran.

Luc Picot : Vous appuyez sur en bas. Après il faut avoir ouvert le fichier. Préalablement, sinon je vais essayer de le récupérer vous me l'avez envoyé.

Marie-Dominique Monbrun : Oui, ce sera peut-être plus simple parce que zoom n'est pas calé pour que je partage l'écran en fait.

Luc Picot : Ne vous n'inquiétez pas je m'occupe de suite.

Marie-Dominique Monbrun : Merci beaucoup, c'est gentil. Je peux peut-être introduire pour ne pas faire perdre du temps à tout le monde. Donc, les quelques éléments que je voulais vous présenter sont issus d'une note de positionnement de la SEPANSO qui est la fédération des associations de protection de la nature d'aquitaine dans le sud-ouest de la France. Alors la diapositive suivante précise la portée de cette note qui a été élaborée en septembre 2021 qui est très récente et qui a été élaborée aussi bien pour des projets terrestres, enfin plutôt initialement pour des projets terrestres et pas de temps pour pas forcément pour des projets marins mais néanmoins qui peut s'appliquer. Donc ce que souhaite faire passer comme message la SEPANSO et FNE NA c'est que le E d' éviter, la première étape se fait

en termes d'opportunités, c'est-à-dire en l'occurrence ici à l'échelle du document stratégique de façade. Donc tant qu'on n'aura pas de stratégie à l'échelle de la façade qui intègre véritablement toutes les connaissances que vous avez exposé aujourd'hui avec beaucoup de détails forts intéressants, c'est difficile de savoir si le positionnement au large de la macro zone au large de l'île d'Oléron est vraiment le positionnement optimal en termes de biodiversité qui intègre véritablement la biodiversité. Cet évitement en termes d'opportunités doit intégrer dès le début la notion de compensation écologique. On n'a pas beaucoup parlé cet après-midi mais s'il s'avère à cette étape, que je qualifierais de macro, la compensation écologique n'est pas possible le projet d'après le code de l'environnement le projet de la diapositive suivante peut le préciser ; la diapositive d'après ; non pardon on va rester sur cette diapositive-là.

Donc pour répondre à cette question de l'évitement, c'est un peu la question qui vient d'être posée sur les scénarios. Pourquoi ne pas envisager le projet hors zone protégée, c'est ce qu'ont exprimé un certain nombre de participants à la réunion. Et là on n'a pas actuellement toutes les réponses dans le cadre de ce débat public sur pourquoi pas hors zone protégée qui éviterait de créer un précédent très défavorable à tous les efforts de protection de la nature qui ont été engagées jusqu'à présent. La seconde étape, c'est l'évitement géographiques et techniques donc c'est au sein de la macro zone d'évitement. Je vous précise aussi une préférence qui est intéressante du CGEDD de 2017 qui est la mise en œuvre de la séquence ERC en mer et qui précise bien les efforts qu'il a à faire en France au niveau de la planification pour mieux intégrer la protection de la biodiversité dès le moment de la planification. Sur la diapositive suivante, l'évitement en opportunité doit présenter les justifications et les alternatives techniques et géographiques possibles, les impacts à l'échelle du mythe et cohérente donc en l'occurrence ici à l'échelle de la façade et de garantir la réalisation de mesures compensatoires à la hauteur des impacts. La diapositive suivante donc l'évitement géographiques et techniques, on est dans une séquence qui est souvent mieux exposés, c'est à dire à partir du moment où on est dans l'étude d'impact ; l'objectif est de supprimer les impacts défavorables des parcs et la biodiversité en tenant compte des impacts cumulés quitte à agir également sur les impacts d'autres activités pour limiter les impacts cumulés. Enfin, ça fait partie des scénarios qui sont possibles. Et la dernière la troisième diapositive précise les principes que doivent avoir les mesures compensatoires donc ils doivent être calibrée au moment de l'étude d'opportunité avec un principe d'équivalence organisée selon les espèces et des habitats raisonner en entité surfacique et avoir des garanties de réalisation avant les travaux d'aménagement avec une contribution éventuelle aux zéro artificialisation, ça c'est plutôt pour des mesures terrestres, et être concrète et opérationnelle et non intervenir en termes d'abondement de fond diverses. C'est pour ça qu'avoir une lisibilité sur des mesures compensatoires avant l'étude d'impact nous serait extrêmement important. La dernière diapositive, c'était les questions posées aux maîtres d'ouvrage mais elles ont été posées tout au long des différentes séances. Quelles justifications ? En gros, c'est peut-on faire un parc

hors ZPS et quelles sont les mesures compensatoires envisagées et en particulier pour les espèces mobiles et migratrices où c'est beaucoup plus difficile et on n'a pas beaucoup de références. Je ne sais pas si j'étais claire. Merci beaucoup monsieur Picot.

Anaïs Lefranc Morin : Merci à vous et on laisse donc la parole à monsieur Vérilhac.

Yves Verilhac : Merci mais d'abord je voudrais, même si ce n'est pas complètement fini, féliciter nos collègues de la CNDP. Je vois qu'ils ont maigri d'ailleurs. Ils ont vraiment beaucoup souffert pendant cette épreuve. Il faut dire qu'ils ont hérité d'un projet qui est exemplaire mais vraiment exemplaire dans tout ce qu'il ne faut pas faire vraiment ça intéressera beaucoup les sociologues et les chercheurs à l'avenir parce que l'état a coché toutes les cases toutes il n'y en a pas une qui était loupée. Il a commencé par revenir sur une position écrite, négociée avec la commission européenne pour expliquer qu'ils vont évidemment on ne pouvait pas faire de parc ici ; compte tenu des enjeux écologiques ; ce n'est pas moi qui l'ai dit c'est eux qui l'on écrit. Donc il a revu sa position initiale, il s'est assis sur tous les principes acquis depuis 30 ans au fil des politiques environnementales. D'abord principe de précaution parce que là on est en train de ramer là pour essayer de voir est ce que ça va avoir des conséquences extrêmes etc. on rappelle juste que c'est au maître d'ouvrage à faire la preuve et pas l'inverse. On n'est pas en train nous. vous nous demandez participer pour essayer on y viendra tous ; il n'y a pas que la CNDP ; nous aussi on a vraiment été très gentils. On s'est assis sur le principe éviter ; réduire ; compenser ma collègue de FNE viens de le dire avec une petite dérive intellectuelle et sémantique qui est vachement intéressante c'est en réalité le E de éviter ça veut dire renoncer. Alors je suis très content d'avoir vu ce scénario enfin de parcours là aujourd'hui parce que à aucun moment il a été approfondi et à l'échelle nationale la question qui se pose, elle est bien effectivement que de sortir du cadre ce n'est pas uniquement. Ici on ne fait que regarder le secteur comme qui de toute façon c'était déjà décidé et je vais y revenir ; éviter ça veut dire renoncer parce que si on est en train de décaler le parc ce n'est pas de l'évitement, c'est de la réduction ça s'appelle ; vous voyez. C'est comme quand vous avez une route qui doit passer dans un marais si vous faites quand même la route ça ne s'appelle pas ça éviter ça s'appelle une réduction. Et là on est en train de ne faire que discuter de la question parce que on nous dit que toutes les décisions sont déjà prises. Mais vraiment la CNDP est mobilisés, on fait un débat public alors que le politique nous explique à longueur de temps et en pleine période de débat public quand même et ça c'est super fort, en pleine période de débats public on à la ministre ; les ministres Barbara Pompili l'été dernier et Annick Girardin la semaine dernière qui viennent nous expliquer qu'il y a les oppositions c'est uniquement parce qu'on est couillon (Inaudible) et on n'a pas bien compris mais qu'une fois qu'on nous aurait expliqué on ne pourra qu'être d'accord mais effectivement la décision est prise et c'est écrit dans la presse la décision est prise. Et hier, qu'est-ce qu'on a on a le président Emmanuel macron lui-même ils nous décident six à quatorze le EPR d'ici 2035 et qui nous dit on a cinq parcs éoliens offshore de 40 gigawatts. Alors vous allez

m'expliquer mais ça serait bien de les mettre sur la carte les 50 parcs éoliens. On peut nous les mettre sur la carte tout de suite pour qu'on prévienne les Français et qu'on ait une discussion nationale. C'est un impact considérable et là on est en train de réfléchir d'aller chercher des données etc. Dès le départ, on est dans un parc marin et en ZPS sauf à considérer que c'est que des couillons depuis 20 ans qui ont donné toute la matière scientifique et technique pour créer ce parc marin et cette ZPS. Sauf à considérer ça, il ne doit pas y avoir de parc éolien en parc marin en espace naturel protégé. Je vous rappelle juste que la France est en train de faire le one-Planet océan en train de faire la maline et de dire qui on va protéger le milieu marin avec des parcs, avec une stratégie de création des aires protégées ambitieuse qui a été annoncé je vous le rappelle au congrès mondial de l'UICN. Alors, bien sûr, il y a eu aussi les parmi les coches là de l'état il y a là des réglementations et les suppressions des étages intermédiaires des recours, tout ce qui peut faciliter les parcs. Et donc qu'est ce qui s'est passé au fil de l'an. Déjà on n'est pas parti très confiant, je peux vous dire qu'il y a zéro confiance. Et donc si ce par se fait en touchant la ZPS et le parc marin, on va perdre 20 à 30 ans parce que vous pouvez être certain autant que nous ; que nous irons ; nous donnerons tout ce que nous avons. J'ai oublié les sanctions sur les fonctionnaires qui avaient oublié de la ramener en disant ; attendez c'est une bêtise qu'on est en train de faire, hop sanctionner. Et non mais on a vraiment fait la totale et donc on est parti, si on continue comme ça à s'acharner ; alors si la CNDP a réussi déjà avec tout cet investissement qu'on a fait les uns les autres à éviter le parc marin les ZPS vous n'êtes pas venu pour rien. Déjà je vous remercie mais est-ce que c'est bien le rôle de la CNDP que de rendre l'états vertueux du point de vue du projet et pas du point de vue de la démocratie parce que ce qu'on va obtenir c'est ce qu'aurait dû être le préalable qui était que si l'état porte en même temps les politiques de transition énergétique et de restauration du vivant, le mur du vivant s'effondre. Ils n'ont pas compris on a l'impression que nous on a l'état en face de nous qui porte une seule politique qui est celle de la transition énergétique encore qu'on a vu avec le nucléaire qui revient on n'y comprend plus rien et que nous serions les associations garant de l'écologie. Mais, excusez- moi il y a un problème la France est engagée dans des conventions internationales. Ce n'est pas possible que ce soit uniquement les citoyens dont je n'ose pas imaginer parce que. Oui, on va peut-être arriver à le repousser au large et justement l'enjeu c'est qu'il soit flottant mais je n'ose pas imaginer si on n'avait pas eu les marins pêcheurs avec nous. Et si les élus n'avaient pas branlé du manche parce qu'assez rapidement ils ont senti le vent, c'est le cas de le dire, heureusement ils nous ont rejoint mais vous vous rendez compte qu'alors en méditerranée je me souviens c'est la même chose en pire. Je ne sais pas parce qu'ils sont moins acharnés ou je n'en sais rien, mais ils sont en train de développer des parcs avec et on fera les études après. Mais c'est complètement dingue. En plus, on fait je ne sais plus un marché de combien de millions vous vous rappelez vous c'est quatre ou c'est quatorze millions qu'on donne à ELMARINE pour aller faire les études de suivi en méditerranée. Et c'est l'OFB qui les financent. Je ne veux pas tomber dans le populisme et je ne serais pas parmi les camions là parce que je

pense qu'on est encore en démocratie mais là quand même on dérape un peu. Donc oui je vous confirme que tant qu'on sera dans le secteur à risque qui est définie pour sa part un parc marin. J'ai oublié aussi qu'on a enlevé la compétence des parcs pour donner un avis dessus. On avait dit, ils sont couillons le parc marin, il avait donné un avis défavorable il n'en est pas question. Ça ne devient que des exécutants de ce que décide l'OFB. L'OFB je le connais je suis administrateur, je sais très bien ce que décide l'OFB et l'OFB décide ce que l'état lui dit et ils sont majoritaires. Du coup on a enlevé en plus cette gouvernance locale. Non, c'est un bel exemple je pense qu'il faudra vraiment éditer quelque chose pour faire exactement l'inverse.

Luc Picot : Il y'a des prises de parole, qu'on fasse un temps d'échange, maintenant. Faustine Masson du CRPMEN.

Faustine Masson : Oui, ce n'est pas Faustine c'est Johnny Walh. Je veux dire, je partage tout à fait l'avis de monsieur Verilhac. Si on peut s'apercevoir que suite à la contestation du parc naturel Dieppe du Tréport, on a supprimé la compétence des parcs naturels marins même si une compétence était liée à un chiffre. Alors on peut s'interroger. On a aussi supprimé les voies de recourt basiques et qu'on met tout en œuvre pour fourguer ces éoliennes. Oui suite à l'annonce du président de mettre 50 parcs supplémentaires, on est désabusé parce que si on fait à peu près le ratio au minimum, si on fait le calcul par façade administrative, ça fait cinq parcs de 10 gigawatts, ça fait dix parcs sur les cinq Façade administrative au minimum. Et comme on a la plus grande zone potentielle au niveau éolien, 9500 km carrés, et nous on aura peut-être 15. C'est ce que cela sous-entend voilà. Parce que quand on regarde le développement éolien qui est prévu, le potentiel on n'a pas sorti ça du chapeau comme ça au hasard. Indirectement c'est une captation d'un espace public au profit d'industriels de priver. Et là je dis bien captation parce qu'il n'n'y a rien qui peut se faire dedans. C'est à dire que c'est ad vitam aeternam que ce n'est plus de la cohabitation. Et quand on nous parle d'éviter, réduire, compenser ; tout ça c'est du vent. Comment on peut compenser des espèces endémiques qui ne sont que là. C'est du mépris de l'écologie du mépris, du mépris des acteurs locaux... On peut s'apercevoir que la convention d'Aarhus non plus n'est pas respectée parce que là on oublie de le faire avec. On a eu des échanges avec les pêcheurs tout ce qu'on nous a dit parce qu'on participe à des jeux on est bien gentils. On a vraiment l'impression qu'on se fout de notre gueule directement c'est comme ça. Alors mes propos ne vont peut-être pas plaire à tout le monde mais à un moment donné je crois que le fait d'être désabusé et ça peut aller au-delà de ça. On peut s'apercevoir qu'on veut les imposer de force et que les pratiques sont plus que douteuses. Alors un exemple simple le comité régional a compétence vous savez sur la stratégie, on peut s'apercevoir que j'ai appris là qu'il y avait eu une intervention à la rochelle. J'ai vu là le cahier avec certains comment ça se fait que le comité régional n'a pas été invité à débattre à la Rochelle, je suis assez surpris lorsque vous sélectionnez les acteurs, vous choisissez certains acteurs et pas d'autres. Voilà j'ai terminé, merci de m'avoir écouté.

Luc Picot : Alors est-ce qu'il y a d'autres réactions de main levée est-ce que d'autres personnes voudraient... alors je me tourne aussi vers le maître d'ouvrage, l'état est-ce qu'il a plusieurs interpellations qui ont été effectuées ? Est-ce que l'État souhaite répondre ? On a plus d'État ?

Julie Pidoux : Non, mais voilà je peux répondre mais il y a eu énormément de choses de dites pas toujours justes. Je crois quand j'entends qu'on donnerait 14 millions à ELMARINE pour faire des études en méditerrané. Je ne sais pas de quoi on parle, je suis très curieuse.

Yves Verilhac : Je vous en verrai je suis administrateur donc. Ils ont remporté quatre des six lots sur 4 millions d'euros pour suivre toutes les migrations en Méditerranée. Donc si vous me démentez il faut que vous ayez des éléments si non ne faites pas, évitez de venir là-dessus. C'est bon j'ai tous les cahiers et la réponse de l'OFB c'est qu'il y avait qu'un prestataire donc.

Julie Pidoux : Oui, d'accord, c'est une procédure de mise en concurrence.

Yves Verilhac : Ne laissez pas entendre que j'ai dit des bêtises.

Julie Pidoux : Quand même je ne parlerai pas pour l'OFB.

Yves Verilhac : Moi je peux je suis administrateur.

Julie Pidoux : Ok. J'entends ce qui se dit. Je le répète que nous on a mené des études bibliographiques qui nous permettent d'identifier, même si on est dans des espaces protégés des zones de moindres contraintes pour l'environnement, on nous dit qu'on est en zone protégée et donc on ne peut rien faire. Je rappelle que le principe de ces aires marines protégées que sont le parc naturel et les zones Natura 2000, ce n'est pas l'exclusion des activités anthropiques, c'est la conciliation des usages. Il y a déjà des activités anthropiques dans les zones Natura 2000 dans le PNM, il y a déjà de l'extraction du granulats marins, il y a la pêche. Le tout c'est de développer ces activités en prenant en compte les objectifs de préservation de la biodiversité de ces espaces remarquables, d'en faire des mêmes des modèles d'intégration environnementale - il y a des études d'impact qui vont être menées il y a une autorisation qui sera délivrée aux porteurs de projets si et seulement si son projet n'a pas un impact notable sur l'environnement- donc il y a plein de garde-fous en fait qui sont mis en place par l'état. Et je ne pense pas qu'on puisse dire que l'état fait un chèque en blanc pour des industriels qui viendrait faire du profit en détruisant la biodiversité.

Luc Picot : Alors est-ce qu'il y a d'autres interventions monsieur Wahl, vous voulez prendre la parole.

Johnny Wahl : Oui, parce que quand j'entends parler de conciliation, concertation, moi tout ce que je vois c'est qu'en fin de compte il n'y a aucune conciliation puisque c'est une exclusion en bonne et due forme. On a eu les pêcheurs anglais on a eu tout le monde, il n'y a plus personne et il n'y a plus rien à pêcher dans les parcs. Alors faut arrêter. Et quand vous nous dites que si le projet pas bon, on va on va

s'arranger pour le modifier. Il faudrait m'expliquer alors pourquoi le ministère de l'écologie donne des dérogations pour détruire des espèces protégées ou en voie d'extinction. A Saint-Brieuc c'est ce qui s'est passé sur 62 espèces.

Julie Pidoux : Sur la dérogation espèce protégée, c'est une disposition réglementaire, c'est la loi qui prévoit que pour des projets d'intérêt général, je rappelle quand même que c'est l'objectif d'un projet de parc éolien en mer. On ne crée pas des parcs éoliens en mer pour faire gagner de l'argent à des industriels, on le fait aussi parce qu'on a des objectifs de transition énergétique, parce qu'aujourd'hui on a signé des accords pour atteindre des objectifs ambitieux de réduction de nos émissions de gaz à effet serre, parce que on est dans une situation quand même inquiétante pour l'avenir de l'environnement. Et quand je dis de l'environnement pas seulement du climat. Je pense que je ne vous apprendrai pas que la biodiversité est aussi menacée par le changement climatique. Et donc la dérogation espèces protégées c'est, en effet une disposition qui permet à des projets de se faire s'ils ont bien un objectif d'intérêt général. Et du coup de déroger à l'interdiction de détruire certaines espèces protégées en montrant toutefois qu'on met bien en place les moyens de limiter, en fait, ces destructions.

Luc Picot : Alors on a une liste de la prise de parole monsieur Verilhac.

Johnny Wahl : Non, je voudrais répondre parce que je n'ai pas fini. Donc oui vous dites indirectement, je tiens quand même à vous rappeler que ce n'est pas pour enrichir les industriels ils sont subventionnés à 50 % voire plus. Après quand vous dites après que le SB, je crois qu'il y a une part significative puisqu'ils vont percevoir une taxe étant donné qu'ils sont décisionnaires à la fin. Je m'interroge un peu, comment dire, sur le bien-fondé qui donne leur avis étant donné qu'ils vont percevoir une partie de la taxe. Donc, en fin de compte on peut s'apercevoir que.... Et puis quand vous nous parlez de l'urgence climatique, désolé de vous dire madame que comment peut-on poser, comment dire, la destruction de la faune et de la flore sous une pseudo urgence climatique, parce qu'en fin de compte les éoliennes vont contribuer à rien résoudre puisqu'elles sont intermittentes. Ça serait bien d'arrêter de prendre les gens pour des imbéciles, je pense, merci.

Luc Picot : Madame Pidoux, après on prendra monsieur Verilhac.

Julie Pidoux : Sur l'intermittence, je pense qu'on en a parlé régulièrement aux réunions de proximité. Les éoliennes fonctionnent presque 75% du temps et elles permettent notamment de remplacer en grande partie la production d'électricité par des centrales thermiques. Donc, c'est totalement un outil pour la transition énergétique pour remplacer des énergies fossiles par des énergies propres. Je n'ai plus tous les éléments en tête je me souviens aussi que vous avez mentionné la conciliation des usages et le fait que, en gros, ça explorait la pêche, je rappelle que l'objectif de l'état c'est de favoriser la conciliation de permettre la pêche autant que possible au sein des parcs. Il y aura très probablement des exclusions autour des éoliennes que, à ma connaissance, on n'a jamais observé de baisse drastique de la

ressource halieutique dans les parcs éoliens, je vous renvoie notamment vers les 10 ans de suivi environnementaux qui sont réalisés dans les parcs éoliens en mer du nord, enfin, en Belgique. 10 ans de suivi environnementaux sur plus de 300 éoliennes en mer, je pense que ce n'est pas rien et qui montre que la ressource halieutique n'a pas bougé dans les parcs. On peut même observer un effet réserve là où la pêche a été interdite. Donc, je crois bien que une fois que les parcs ont été construits en exploitation la vie n'est pas morte sous l'eau.

Luc Picot : Alors monsieur Verilhac va lever la main puis madame Monbrun puis monsieur Laurent.

Yves Verilhac : Oui, parmi les cases à cocher surtout les chausse trappes dans lesquelles l'état est tombé plutôt c'est une dérive, on a vu, parce que j'étais membre du conseil national de protection de la nature, évoluer la doctrine de l'état sur la destruction des espèces protégées. On ne peut pas détruire des espèces protégées et de plus en plus on voit un argumentaire comme quoi si jamais ça n'atteint pas à leur état de conservation. C'est à dire que oui bien sûr on peut moulinet du faucon crécerellette ou du puffin si on voit que finalement les populations se maintiennent où elles ne s'effondrent pas. Mais l'état n'a pas le droit de ça et vous êtes en Natura 2000, et en Natura 2000 il y a forcément une étude d'incidence. Et non il n'y a pas un droit à détruire. Je suis un peu scandalisé qu'en tant que représentant de l'état vous osiez ne prendre que la casquette de l'intérêt général de la transition écologique en tant que DGEC et pas du tout celle de vos collègues de l'ADEM parce que je vous signale que la protection de la biodiversité est d'intérêt général et que vous avez un devoir de neutralité en tant qu'agent de l'état. Vous n'êtes pas là pour faire valoir une politique publique par rapport à une autre. On devrait avoir à l'ADEM autour de la table et ça amène un autre problème qui est beaucoup plus grave mais qui est un problème politique. C'est quoi l'articulation entre l'état et les promoteurs dans cette affaire ? on est sur une politique publique où on est sur une politique privée, parce que derrière, il y a la question du retour sur investissement. On sait très bien que derrière la question c'est de savoir si le promoteur va pouvoir avoir un retour sur investissement sur un nombre d'années suffisant. Là, on va faire la parallèle avec les EHPADs mais excusez-moi. On a vu ces derniers temps quand même que le public a intérêt à garder la main sur l'investissement sur les côtes. A me parler d'intérêt général bon ok garder la maîtrise d'ouvrage l'état, ne confiez pas ça à des promoteurs qui plus ça va et plus loin et plus ils vont vous dire ah bah non on ne sait pas faire.

Julie Pidoux : Je pense qu'il y a toute une série d'éléments que vous abordez qui relève en fait juste de la réglementation. Je comprends que vous souhaitiez le discuter mais j'admets que nous l'Etat, ce n'est pas la saisi qu'on a fait de la CDP. Malheureusement, je confirme la dérogation ou destruction d'espèce protégée c'est prévu dans le code de l'environnement. La procédure de mise en concurrence d'industriels pour développer des parcs éoliens en mer c'est prévu par le code de l'énergie. J'entends vos arguments...

Yves Verilhac : Je demande à la CNDP, tout le monde de la CNDP de reprendre la main parce que si l'état répond et n'écoute pas c'est un peu...

Julie Pidoux : Mais j'écoute

Yves Verilhac: Je ne vais pas parler de tous nos recours que nous gagnons dans les tribunaux et du temps vous nous fait perdre. On casse un certain nombre d'arrêtés pour savoir ce que c'est cette dérogation. Donc ne nous donnez pas de leçons, ne faisons pas du ping pong. Il y a des tas de gens qui veulent parler et écoutez les.

Julie Pidoux : Je pense qu'on vous écoute.

Luc Picot : On a des interpellations qui sont faites à l'état et nous on doit s'assurer qu'il y a quand même un droit de réponse de la part des services de l'État. N'oublions pas que l'état ça reste quand même des êtres humains donc des gens qui sont derrière, qui passent du temps personnel à s'engager pour pour l'état. Donc on veillera, je pense que je peux parler sous le contrôle de Francis parce qu'il y a un respect aussi pour les serviteurs de l'état quel qu'il soient quelque soit leur niveau de responsabilité de l'État. Chacun mène sa mission qu'il essaie de bien la mener qui peut être largement contestée et contestable. C'est normal, c'est l'état du débat public de mettre en débat tout ça mais nous restons sur le champ des discussions même de nature politique mais pas personnel. Alors, je vois qu'il y a des questions de madame Dominique Monbrun.

Marie-Dominique Monbrun : Merci de me passer la parole. Je vais revenir sur la question de la ZPS et plus largement des aires protégées ; En fait, ce sont des espaces qui existent déjà depuis longtemps, donc il y a déjà des dynamiques engagées avec des comités de pilotage ou des conseils de gestion etc. Monsieur Levisage nous a rappelé, ce matin, l'ensemble des attentes et des menaces sur le milieu marin. Donc, il y a une énergie que ce soit financière, intellectuelle ou technique qui est dépensée pour que ces zones restent exemplaires. Le fait de vouloir exclure les parcs éoliens de ces zones protégées permet que les activités locales historiques poursuivent leurs efforts, et dieu sait qu'ils sont nombreux, que ce soit pour la pêche ou pour tous les promoteurs de projets ou des activités de loisirs ou la qualité de l'eau On a besoin de toute l'énergie mobilisée pour que ces ZPS restent et ces aires protégées maintiennent les habitats et les espèces en bon état de conservation et en restauration. On rajoute un acteur avec un projet industriel qui représente la superficie de l'île d'Oléron. Donc, de tous les efforts consentis par les acteurs sur ces aires protégées. Donc, il n'y a pas seulement la question des droits et de la compatibilité, qui existe et qui reste à prouver bien évidemment, mais il y a aussi tout cet aspect social de l'intérêt d'avoir des zones qui sont nos réservoirs biologiques pour l'avenir et dont le rayonnement dépasse la zone de Charente-Maritime puisqu'il s'agit de couloir de migration majeur pour des espèces en voie de disparition voilà. Donc, il n'y a pas que le droit, certes se défendra au niveau du droit mais il n'y a pas que le droit quand même dans l'histoire.

Luc Picot : Alors, Laurent et après Jacques Reygades.

Laurent : En fait, ma question je l'ai déjà posé dans l'autre Chat, je voulais juste savoir si le parc, quel que soit le scénario qui était proposé, est déjà qualifié aujourd'hui comme un projet d'intérêt public majeur.

Julie Pidoux : Ça je peux répondre là-dessus. C'est aux porteurs de projets il me semble je ne veux pas dire de bêtises, je vous invite à reposer la question sur le site de débat public et on vérifiera, mais c'est aux porteurs de projets de démontrer l'intérêt général du projet. Et donc, ils s'appuient très souvent sur les objectifs en fait que fixe la France dans la loi pour atteindre ces objectifs de transition énergétique.

Laurent : Donc, le promoteur du projet qui...

Julie Pidoux : Pour l'instant le porteur de projet n'a pas été désigné, il sera désigné à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Ça peut être une entreprise de développeurs éoliens, ça peut être Edf comme à Saint Nazaire où Engie comme dans le Tréport.

Laurent : C'est à ce stade seulement qu'on saura si c'est un projet d'intérêt public majeur.

Julie Pidoux : Je pense qu'on peut d'ores et déjà quand même s'avancer pour dire que l'éolien en mer, participant aux objectifs de transition énergétique de la France, sont des projets qui répondent à l'intérêt général.

Laurent : Il faut une validation officielle parce que ce n'est pas notre processus parce que derrière ça ouvre la porte effectivement aux dérogations pour la destruction des espèces.

Luc Picot : Alors monsieur Regad

Jacques Regad : Oui, je ne vais pas répondre à l'ensemble des questions. Simplement par rapport à ce que...

Vous présentez très rapidement.

Jacques Regad : Par rapport aux observations de FNE et de Verilhac pour la LPO, pour ce qui concerne la séquence à compenser, je pense qu'on a essayé d'objectiver le maximum les choses. Et les principes qui ont été rappelés par Madame Monbrun jusqu'à ce jour, sont à mon avis totalement respectés. Pour reprendre les éléments que dit Verilhac, qui effectivement sont assez durs vis-à-vis de l'état, on est bien dans une logique de conciliation d'enjeux et de recherche de mise en place de deux politiques d'intérêt général : la biodiversité sa protection et puis l'énergie. Et je pense qu'il le sait très bien. Aujourd'hui on travaille pour objectiver des choses sur un site ZPS qui fait à peu près 8000 kilomètres carrés. On essaie de trouver dans ce secteur de 8000 kilomètres carrés en mer, un secteur sur lequel on pourrait avoir des enjeux de moindre impact pour installer un parc qui représenterait à peu près une centaine de kilomètres carrés. On a une logique effectivement qui pourrait se s'apparenter à des enjeux qui peut être contradictoire

mais en l'occurrence le débat public qui est posée là, il est totalement faux de dire que les choses sont pliées d'avance, l'état pose la question de l'opportunité du parc. Donc les choses ne sont pas pliées d'avance, et ensuite de la localisation du parc. Je trouve que cette logique de faire croire qu'un site Natura 2000 exclut tout type de projet, a priori n'est pas juste. En tous les cas, ce n'est pas le sens de réglementation européenne et ce n'est pas le sens dans lequel cette réglementation est appliquée à l'échelle nationale. Donc, on est bien dans cette logique d'évitement de réduction de compensation et le débat public est un temps fort pour effectivement pour que le maître ouvrage, que l'état pour l'instant se positionne à l'écoute des possibilités d'implantation ou pas de ce projet.

Luc Picot : Alors est-ce qu'il y aurait d'autres remarques suite à l'intervention. Il est 16h20, on arrive presque au terme de notre échange. Alors, je tiens quand même à signaler que c'est la dernière réunion au titre de l'environnement du débat public. Comme vous l'avez dit, on arrive au terme du débat public qui clôture le 28 février, il reste la séance encore très importante de dépôt des cahiers d'acteurs qui est une matière indispensable pour le compte rendu du débat public. On vous invite à présenter, si vous le souhaitez votre, cahier d'acteur lors d'une audition qui aura lieu le vendredi 18 février. Donc, lors du festival Énergie & Océan, il y a une séquence auditions publiques des parties prenantes qui souhaiteraient présenter leur cahier d'acteur. C'est une session extrêmement importante pour le compte rendu parce que nous faisons un débat qui n'a pas vocation à être simplement à être dans le temps du 28 février mais à produire un compte rendu qui fait l'état des différents arguments des publics sur les questions qui ont été soumises : l'opportunité du projet, la localisation du projet s'il doit avoir lieu et les caractéristiques du projet si il doit avoir lieu et les recommandations générales que pourraient faire les publics au titre de la politique l'éolien en mer. Donc ça c'est les grandes questions du débat public, on aura besoin de vos matériaux de vos arguments pour rédiger le compte-rendu puisque la commission n'a pas vocation à émettre ses propres arguments elle n'est là que pour retranscrire les arguments du public, mais ça c'est le message classique que l'on évoque on aurait peut-être dû le rappeler en début de séance. S'il n'y a pas de prise de parole, je vais laisser à Francis, qui a pris plein de notes à côté, conclure cette séance.

Francis Beaucire : Merci d'abord à toutes et tous de vous être manifestées. Alors, dans l'expression débat public on entend le mot débat et effectivement la fin de cette journée a manifesté un certain niveau de débat contradictoire pour le coup. Alors conclure, c'est trop difficile après cette journée parce que conclure ça veut dire refermer, on éteint la lumière on donne à manger aux chats et on s'en va. Ce n'est pas du tout le cas, on voit bien que beaucoup de questions ont été réouvertes une nouvelle fois au cours de cette journée. Alors deuxième point comme vient de le dire le secrétaire général, mais il faut le redire, on l'a dit pratiquement à chaque réunion, la mission de la commission du débat public n'est pas de trouver un consensus. Elle est simplement de recueillir des avis argumentés apparemment fort divergents à la fois entre les publics et entre le public et le porteur du projet et c'est exactement ce

qu'on a vécu pendant quelques mois. Alors, simplement quelques remarques à l'issue de cette journée aussi bien de la session de ce matin que de celle de cet après-midi. D'abord, quand on a commencé le débat, on a lu dans la presse locale que ce qui attendait les charentaises, c'était des grappes de parc. La commission n'a jamais oublié cette question de la planification dans le temps, dans le long terme ou dans le moyen et le long terme. Et en fait, on a constaté ces dernières semaines que finalement on était rattrapé par l'actualité. Ce qui fait que ce projet de parc ou éventuellement de deux parcs est emporté dans une espèce de maelström cette fois et on comprend très bien que ça ait pu réanimer à une partie des discussions au cours des dernières semaines. La deuxième remarque porte, ça alors c'est une remarque que qu'on a entendu pendant tout le débat, les études d'impact précise, si je puis dire, précisément sur la zone qui aura été choisi par le maître d'ouvrage seront faites après le choix de la zone. La première fois qu'on a entendu une critique sur cette façon de procéder, c'était à saint Georges d'Oléron, notre première réunion publique où une dame s'est exprimée pour dire et si ces études d'impact étaient assez catastrophique où assez ruineuses en termes d'environnement. Après une expertise précise et argumentée, est-ce que cela pourrait conduire à remettre en cause le choix de la zone. Nous n'avons pas trouvé pendant toute la durée du débat une réponse claire à cette question. C'est une question qui a dérivé jusqu'à la question de la loi ESSOC en disant est ce que cette loi ESSOC n'était pas une fausse bonne idée. Alors, ça c'est une question que je garderai en tête sûrement y compris après la fin de ce débat. Une autre remarque qui vient de la réunion de cet après-midi : la superposition et les interrelations entre les différentes composantes de l'environnement qui permettraient éventuellement de d'isoler ou d'identifier des zones géographiques dites de moindre impact c'est une question de méthode et je pense que c'est un point qui a été soulevée sous différentes formes y compris par madame Monbrun à plusieurs reprises depuis ce matin et dans d'autres réunions antérieures sur l'environnement. C'est une question importante parce que la zone de moindre impact effectivement quand on superpose tout ce qu'on a vu cet après-midi et tout ce qu'on trouve sur le site du CEREMA, j'imagine que ça nécessite pour les participants aux réunions un véritable travail pour avoir un avis sur une éventuelle zone de moindre impact. Et c'est vrai aussi que on pourrait s'attendre à ce que les services de l'État produisent leurs propres cartes de la zone de moindre impact, c'est-à-dire une zone qui supposerait toutes les composantes de l'environnement et qui leur donnera évidemment des niveaux d'intensité. Bon sur cette question alors peut-être que c'est le géographe qui se trouve aujourd'hui un petit peu dépourvu de réponses devant une question de ce genre, mais je pense que ça nécessite du travail de la part des participants au débat public d'où l'intérêt évidemment de se référer au site du débat, du CEREMA et aussi aux cahiers d'acteurs et la plate-forme participative. Un dernier point beaucoup plus personnel, je vais repartir chez moi ce soir en me disant que je ne sais pas très bien faire la différence entre le e et le r, entre éviter et réduire et c'est sujet de perplexité parce que quand j'aborde personnellement, j'ai bien dit que c'est un point de vue personnel, je n'implique pas la commission, je n'implique l'état, je n'implique personne, que moi-même je dis

quand je lis ERC, quand j'entends l'exposé qui a été fait à partir de la base de la SEPANSO par madame Monbrun, d'un point de vue théorique je comprends tout. Quand je l'appliqué aux territoires entre e et r pour l'instant je reste quand même dans la perplexité. Et c'est vrai que je pense que ce serait intéressant que dans les cahiers d'acteurs et dans les avis de la plate-forme participative ce point puisse être instruits par les participants au débat public qui ont envie de s'engager dans cette question-là. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire ce soir. Je pense qu'il s'agit d'une journée importante, peut-être aussi parce que c'est une des dernières journées pour des réunions thématiques de ce niveau sur l'environnement, sur la planification. Et je dois dire que je repars après cette journée avec beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations et un intérêt renouvelé finalement pour l'exercice qui va nous attendre bientôt qui est celui de la rédaction de ce fameux compte rendu. Voilà, je vous remercie de votre participation, de vos contributions et puis à bientôt je l'espère au moment du festival, qui je le rappelle n'est pas exactement une kermesse ni une fête foraine, nous avons des séquences relativement sérieuses. Puis la partie plus ludique est destinée à faire venir, sur ces questions de l'énergie et de la mer, des publics qui sont plus distants finalement de ces questions un peu techniques ou scientifiques qui nous occupent d'ordinaire dans les réunions thématiques. Voilà merci et bonne soirée.

Luc Picot : Au revoir, merci au revoir à tous.

Anaïs Lefranc-Morin :Merci, au revoir.